

Hors de l'Église catholique il n'y a absolument pas de salut

Par
F. Peter Dimond, O.S.B.

www.vaticancatholique.com
www.vaticancatholic.com

©copyright

Attaques récentes

Sommaire

35.1	Les erreurs de l'actuel Saint Benedict Center	288
35.2	La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (FSSPX).	293
35.3	Is Feeneyism Catholic ?, par le père François Laisney (FSSPX)	300
35.4	La Société de Saint Pie V (SSPV)	308
35.5	La SSPV répond	309
35.6	La CMRI et autres prêtres.	313
35.7	D'autres prêtres « traditionalistes » reniant le dogme	315

Récemment, un certain nombre d'attaques spécifiques ont été portées contre l'enseignement de l'Église catholique sur la nécessité du baptême et de la foi catholique pour le salut. On trouvera dans ce document une réfutation des arguments mis en avant dans ces attaques, ainsi que les dogmes pertinents que l'on peut opposer à ces attaques. J'ai toutefois cru bon de traiter de quelques groupes en particulier, ainsi que leurs erreurs respectives concernant ce sujet.

Les erreurs de l'actuel Saint Benedict Center

Le St. Benedict Center a été fondé par le père Feeney avant Vatican II. Comme je l'ai documenté, lorsque la controverse du père Feeney éclata à Boston, c'était un phare de vérité sur le dogme du salut. Mais le fait qu'à son époque le père Feeney défendait fermement cette vérité sur le salut, ne signifie évidemment pas que tout ce qu'il a dit sur le sujet était convainquant ou correct. En réalité, il se trompait dans sa conviction que les catéchumènes pouvaient être justifiés (être en état de grâce) par le désir du baptême d'eau. Le père Feeney savait que l'Église catholique enseigne infailliblement qu'aucun catéchumène ne peut être sauvé sans le baptême d'eau (Concile de Trente, ca. 5 sur le Sacrement), mais il pensait à tort que le concile de Trente enseignait que les catéchumènes pouvaient être justifiés par le désir du baptême (voir chap. 16 sur Se. 6, ch. 4.) Cette position erronée — qu'il tenait, selon moi, de bonne foi, et qu'il aurait changé si on lui présentait aujourd'hui la preuve et l'argument qui montre que Trente n'enseigne pas que les catéchumènes peuvent être justifiés — fit qu'il ne put expliquer la situation du soi-disant catéchumène « justifié » qui n'a pas été baptisé.

P. Feeney, *Bread of Life*, p. 137 :

- « Q. : Peut-on être sauvé sans le baptême d'eau ?
- R. : Personne ne peut être sauvé sans le baptême d'eau.
- Q. : Les âmes de ceux qui meurent dans l'état de justification sont-elles sauvées, si elles n'ont pas reçu le baptême d'eau ?
- R. : Non. Elles ne sont pas sauvées.
- Q. : Où vont ces âmes si elles meurent dans l'état de justification sans avoir reçu le baptême d'eau ?
- R. : **Je ne sais pas.**
- Q. : Vont-elles en Enfer ?
- R. : Non.
- Q. : Vont-elles au Ciel ?
- R. : Non.
- Q. : Existe-t-il de telles âmes ?
- R. : Je ne sais pas ! Vous non plus !
- Q. : Que devons-nous dire à ceux qui croient que de telles âmes existent ?
- R. : Nous devons leur dire qu'ils font prévaloir la raison sur la foi, les lois de probabilité sur la Providence de Dieu. »

Le père Feeney faisait face à un dilemme insoluble ; à cause de sa position erronée et incorrecte selon laquelle un catéchumène peut être justifié sans le baptême d'eau. Et les hérétiques libéraux

s'en donnent à cœur joie avec ce passage de son livre, et ils remplissent littéralement des livres entiers pour montrer joyeusement que le père Feeney n'était pas constant sur ce point.

Ce faisant, ils démontrent cependant leur profonde mauvaise foi car, bien que le père Feeney ait fait une erreur sur ce point de la justification (selon moi, de bonne foi), les hérétiques libéraux qui feignent le souci d'intégrité doctrinale en soulignant cette erreur, **ne croient pas même qu'il faut être catholique ou croire en Jésus-Christ pour être sauvé !** Ils soutiennent que les juifs, les païens, les hérétiques, les schismatiques peuvent tous être sauvés sans le baptême ou sans la foi catholique. Donc, pour le dire avec simplicité : les hérétiques libéraux tentent de cacher leurs propres croyances hérétiques, à savoir que les non-catholiques peuvent être sauvés, en se focalisant pages après pages après pages après pages sur cette seule erreur du père Feeney, tandis qu'ils échouent avec malhonnêteté à répondre au principal argument du père Feeney, à savoir qu'ils nient le dogme Hors de l'Église pas de salut ; ce sont des hérétiques complets, des pervers doctrinaux.

Donc, ne vous laissez pas berner par les prêtres et les évêques hérétiques qui prétendent vous faire un cours entier sur l'erreur de la Justification de Feeney sans aborder leurs propres croyances sur le fait de savoir si oui ou non les non-catholiques peuvent être sauvés ; ils ne font que dissimuler leurs atroces hérésies. Par exemple, l'évêque Clarence Kelly de la Société Saint Pie V, a fait un long document et un long exposé en se focalisant uniquement sur l'erreur du père Feeney sur la Justification, sans jamais aborder une seule fois sa propre croyance hérétique abominable, à savoir que les juifs, les bouddhistes, les hindouistes, les musulmans, et les protestants, peuvent être sauvés sans la foi catholique (plus loin, vous en saurez plus sur la SSPV) !

Cependant, l'erreur de Feeney sur la justification est devenue un problème majeur pour certains ; c'est le cas des membres actuels du Saint Benedict Center, dans le New Hampshire [USA]. Les membres actuels des deux Centres Saint Benedict affirment être en communion avec la secte Vatican II et des évêques qui rejettent complètement le dogme Hors de l'Église pas de salut. Ils sont donc (bien malheureusement) hérétiques en affirmant obstinément être en communion avec des hérétiques qui nient ce dogme et d'autres. En plus de ceci, le Saint Benedict Center de Richmond, NH, refuse obstinément de corriger l'erreur du père Feeney sur la justification, et nous condamne même comme « hérétiques » concernant notre position !

En mai 1999, le Saint Benedict Center (Richmond, NH) nous accusa dans son bulletin d'information de tenir une « étrange hérésie. » **Ils soutiennent que, tandis que c'est de loi divine que le Baptême est absolument nécessaire pour le salut, on peut être régénéré (justifié/né nouveau) par le simple désir de baptême.** Ils suivent la propre conclusion erronée du père Feeney à cet égard. Ils croient en un baptême de désir qui justifie mais qui ne sauve pas ; et ils appellent hérétique notre opinion affirmant qu'il n'y a aucune justification sans Baptême. La fausseté d'une telle affirmation par le Saint Benedict Center du New Hampshire devient très claire quand cette question est examinée plus en profondeur. Par exemple, ils nous accusent de tenir une « étrange hérésie, » alors que ce fut l'enseignement de saint Ambroise (sans parler dogme catholique, comme on le verra).

St. Ambroise, De mysteriis, 390-391 A.D. : « C'est pour cela aussi que tu as lu que trois témoins au baptême ne font qu'un : l'eau, le sang et l'Esprit. Car si tu en retires un, il n'y a plus de sacrement du baptême. Qu'est, en effet, l'eau sans la croix du Christ, sinon un élément ordinaire sans aucune utilité pour le sacrement ? **Et de même,**

sans eau il n'y a pas de mystère de la régénération. “À moins en effet d’être né de nouveau de l’eau et de l’Esprit, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu.” Le catéchumène croit, lui aussi, en la croix du Seigneur Jésus dont il est marqué ; mais s’il n’a pas été baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, il ne peut recevoir la rémission de ses péchés ni puiser le don de la grâce spirituelle. »

[714]

La chose étonnante est que le Saint Benedict Center (Richmond, NH), cite même dans leur livre ce passage tiré de saint Ambroise pour prouver leur position (Father Feeney and the Truth about Salvation, p. 132). Donc, cette position — qu’on ne peut pas être justifié sans baptême — est présentée comme vraie par le Saint Benedict Center quand ils citent saint Ambroise, mais dans leur bulletin ils disent que c’est une « étrange hérésie, » parce qu’ils avaient envie d’attaquer le Monastère de la Très Sainte Famille. Quelle incroyable hypocrisie !

Ceci signifie que le Saint Benedict Center estime que, par simple désir du baptême, on peut : renaître de nouveau ; être adopté comme un fils de Dieu ; être régénéré ; avoir son péché originel remis ; avoir ses péchés réels remis ; être unis au Christ ; posséder les vertus infuses de la foi, de l’espérance et de la charité ; recevoir l’application du Sang du Christ, et recevoir l’Esprit de sanctification. Voilà ce qu’entraîne la justification dans une âme, d’après l’enseignement infallible de l’Église catholique. Mais pour le Saint Benedict Center, tout ceci peut se produire par simple désir du baptême, même s’ils soutiennent que cette personne doit recevoir le sacrement du baptême pour être sauvée.

Comme indiqué précédemment, cela ne fait aucun doute que de nombreux membres du Saint Benedict Center, dont le père Feeney lui-même, tenaient de bonne foi cette position erronée. Il y avait incompréhension de l’enseignement du concile de Trente dans Session 6 chapitre 4 sur la Justification. Ils pensaient que ce chapitre enseignait que la justification peut avoir lieu par le désir pour le baptême (ils savaient que Trente exclut la possibilité du salut sans recevoir le baptême), donc ils avaient conclu que la justification peut se faire par le désir pour le sacrement du baptême, mais que le salut ne peut venir qu’en recevant le baptême. Leurs écrits sont remplis de la distinction entre la justification et le salut.

Même si cette position erronée peut avoir été une tentative sincère de faire respecter les enseignements de l’Église sur la nécessité du baptême pour le salut (par rapport à ce qu’ils pensaient tort avoir été l’enseignement de l’Église : que le désir du baptême est suffisant pour la justification), il y a beaucoup de problèmes avec cette explication.

Trente n’enseigne pas que le désir du baptême est suffisant pour la Justification, comme nous l’avons prouvé dans ce livre. Et il s’agit de la cause première de leur croyance erronée.

Dans la Justification, l’Esprit de la Sanctification et le Sang de la Rédemption ne peuvent pas être séparés de l’eau du baptême (de fide). Comme déjà démontré, le pape saint Léon le Grand **élimine** la théorie entière du Saint Benedict Center.

Pape St. Léon le Grand, Concile de Chalcédoine, Lettre **dogmatique** à Flavien ; 451 : Qu’il entende le bienheureux apôtre Pierre proclamant que la sanctification de l’esprit se fait par l’aspersion du sang du Christ [1 Pierre 1 :2]... C’est lui qui est venu par l’eau et par le sang, Jésus-Christ, non avec l’eau seulement, mais avec l’eau et avec le sang, et c’est l’Esprit qui rend témoignage, parce que l’Esprit est la vérité ; **car il**

y en a trois à témoigner, l'Esprit, l'eau et le sang, et ces trois sont un [1 Jean 5-4 ;8] , **C'EST-À-DIRE L'ESPRIT DE LA SANCTIFICATION, LE SANG DE LA RÉDEMPTION ET L'EAU DU BAPTÊME, CES TROIS QUI SONT UN ET DE-MEURENT INDIVIS, ET AUCUN D'EUX NE SE DÉTACHE DE CE QUI LE RELIE...** » [715]

C'est un dogme défini que personne ne peut être justifié sans le sang de la Rédemption (Trente, Se. 5 et 6, Denz. 1513, 1529). Le pape saint Léon définit que dans la sanctification, **l'Esprit de la Sanctification (Justification) et le Sang de la Rédemption sont inséparables de l'eau du Baptême**. Ceci signifie qu'il ne peut y avoir aucune justification — aucune application du sang de la Rédemption — sans le baptême d'eau (de fide). Il ne peut y avoir aucune justification par le désir.

Le Saint Benedict Center soutient qu'un pécheur peut avoir l'Esprit de Sanctification et le Sang de la Rédemption par le désir, sans le baptême d'eau ; donc ils sont en contradiction avec cette prise de position dogmatique.

Hors de l'Église il n'y a pas de rémission des péchés (de fide). Le Saint Benedict Center soutient qu'un catéchumène non-baptisé est en dehors de l'Église catholique (ce qui est vrai, puisque seul le Baptême nous permet d'en être membre). La preuve qu'il s'agit de leur croyance, se trouve à la page 77 de leur livre, Father Feeney and the Truth about Salvation. Mais tandis qu'ils professent que c'est seulement par le Baptême qu'on peut être à l'intérieur de l'Église, **ils croient qu'un catéchumène non-baptisé peut avoir la Justification (rémission des péchés et grâce sanctifiante) par son désir pour le Baptême, alors que celui-ci est encore en dehors de l'Église**. Ceci contredit directement la définition ex cathedra ci-dessous du pape Boniface VIII. Il est donc hérétique de dire, comme eux l'affirment, que celui qui est en dehors de l'Église peut avoir ses péchés remis.

Pape Boniface VIII, Unam sanctam ; 18 nov. 1302, **ex cathedra** : « La foi nous oblige instamment à croire et à tenir une seule sainte **Église** catholique et en même temps apostolique, et nous la croyons fermement et la confessons simplement, **elle hors de laquelle il n'y a pas de salut NI DE RÉMISSION DES PECHES...** » [716]

Certains des défenseurs du Saint Benedict Center ont soutenu que seule la fin de la Bulle Unam sanctam est solennelle (et donc infaillible), mais non pas la partie citée ci-dessus. Il s'agit d'une tentative désespérée pour défendre leur fausse position sur la justification, qui se révèle fausse selon le pape Pie XII.

Pape Pie XII, Mystici Corporis Christi ; 29 juin 1943 : « **Que le Christ et son Vicaire ne forment ensemble qu'une seule Tête, Notre immortel Prédécesseur, Boniface VIII, l'a officiellement enseigné dans sa Lettre apostolique Unam sanctam** et ses successeurs n'ont jamais cessé de le répéter après lui. » [717]

Le pape Pie XII se réfère à la partie d'Unam sanctam considérée comme non officielle (faillible) par les défenseurs du Saint Benedict Center, et déclare qu'elle a été « officiellement enseignée » (infaillible). Ceci démontre que la partie de la Bulle citée ci-dessus est de ce fait officielle et infaillible. En fait, le paragraphe d'Unam sanctam auquel se réfère Pie XII dans Mystici Corporis, intègre même un langage moins officiel que le paragraphe cité ci-dessus sur Hors de l'Église pas

de rémission des péchés. Pour faire court, l'enseignement de la Bulle sur la foi est une déclaration *ex cathedra*, que nul ne peut nier. Mais le Saint Benedict Center le nie, en affirmant que les catéchumènes peuvent être justifiés en dehors de l'Église.

Les justifiés sont héritiers en espérance de la vie éternelle (de fide). L'Église enseigne que celui qui est justifié est un héritier du ciel. Cela signifie que si on meurt dans un état de justification, on ira au Ciel. Le Saint Benedict Center enseigne que quelqu'un peut être justifié sans Baptême, mais qu'un tel individu n'est pas encore héritier du Ciel parce qu'il n'a pas encore reçu le Baptême. Cette position contredit le dogme.

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 6, ch. 7 sur la Justification, **ex cathedra** : « ... **la justification** elle-même, qui n'est pas seulement rémission des péchés, mais à la fois sanctification et rénovation de l'homme intérieur par la réception volontaire de la grâce et des dons. Par là, **d'injuste l'homme devient juste**, d'ennemi ami, en sorte qu'il est "**Héritier, en espérance, de la vie éternelle.**" » [718]

La vraie position est que toute individu vraiment justifié est héritier du ciel (de fide) et ira au paradis s'il meurt dans cet état, **parce que seuls les baptisés sont réellement justifiés du péché.**

Les Justifiés ont pleinement satisfait à la loi divine et ont mérité le ciel selon la façon dont ils ont vécu (de fide). Ceci pulvérise littéralement la position du Saint Benedict Center.

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 6, ch. 16 : « ... **Aussi FAUT-IL CROIRE QU'IL NE MANQUE RIEN D'AUTRE AUX JUSTIFIES EUX-MEMES POUR QU'ILS SOIENT ESTIMES AVOIR PLEINEMENT SATISFAIT A LA LOI DE DIEU**, dans les conditions de cette vie, par ces œuvres qui ont été faites en Dieu, **et avoir vraiment mérité d'obtenir, en son temps, la vie éternelle**, si toutefois ils meurent dans la grâce... » [719]

La position du Saint Benedict Center est qu'une personne justifiée sans Baptême n'est pas encore dans un état digne du salut et n'a pas encore mérité le ciel. Selon eux, il lui reste encore à remplir les exigences de la loi divine et à recourir au Baptême. Rappelez-vous : ils ne cessent de se concentrer sur la distinction entre la justification et le salut. Mais le concile de Trente contredit cela, en affirmant que le justifié a pleinement satisfait à la loi divine et a mérité d'obtenir la vie éternelle en son temps (s'il devait quitter cette vie dans la grâce). Rien d'autre n'est nécessaire aux justifiés pour qu'ils aillent au ciel ; ils doivent juste garder l'état de Justification et y mourir. Ce n'est pas cohérent avec la position du Saint Benedict Center, mais compatible avec l'enseignement de l'Église (p. ex., le pape St. Léon le Grand), qu'aucun pécheur ne peut être justifié sans le sacrement du baptême. Cette citation de Trente pulvérise la position du Saint Benedict Center.

La possession de la foi, de l'espérance et de la charité, rend membre du Corps du Christ (de fide). D'après la définition de Trente sur la justification du pécheur, on apprend qu'il n'est pas possible qu'un pécheur possède les vertus infuses et surnaturelles de la foi, de l'espérance et de la charité, sans être membre du Corps du Christ. Ces vertus sont infusées dans l'état de justification.

Pape Paul III, Concile de Trente, Se. 6, ch. 7 sur la justification : « Aussi, avec la rémission des péchés, l'homme reçoit-il dans la justification même par Jésus Christ, en qui il est inséré, tous les dons suivants infus en même temps : la foi, l'espérance et la

charité. **Car la foi à laquelle ne se joignent ni l'espérance ni la charité n'unit pas parfaitement au Christ et ne rend pas membre vivant de son corps.** » [720]

Cela signifie que si l'espérance et la charité sont jointes à la foi, la foi unit parfaitement quelqu'un au Christ **et** fait de lui un membre vivant du Corps du Christ. Ce n'est donc pas compatible avec la position du Saint Benedict Center, parce qu'ils estiment qu'il est possible que l'espoir et la charité soient joints à la foi dans un catéchumène justifié qui n'est pas un membre du corps du Christ.

Puisque ces erreurs que je viens de traiter portent sur de points plus subtils du problème, il ne fait aucun doute que de nombreux partisans du Saint Benedict Center ont tenu — et que certains peuvent encore tenir — ces erreurs de bonne foi, tout en affirmant le dogme que la foi catholique et le Baptême sont nécessaire au salut. Toutefois, ils ne peuvent pas maintenir légalement ces erreurs après qu'elles leur ont été signalées. Et, malheureusement, les dirigeants actuels du Saint Benedict Center, ainsi que plusieurs de leurs sociétés affiliées, membres et écrivains, **refusent** de se corriger, et doivent de ce fait être considérés comme hérétiques. En plus, ils amassent sur leur tête leur condamnation définitive quand eux-mêmes condamnent d' « étrange hérésie » l'enseignement de l'Église décrit ci-dessus — ce qu'ils ont fait dans leur bulletin d'information. Nous prions pour que les affiliés du Saint Benedict Center changent de position sur ces points, ainsi que leur allégeance à la secte hérétique Vatican II, car ils ont enduré une persécution injuste de la part d'hérétiques qui détestent le dogme Hors de l'Église catholique pas de salut et la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la nécessité du Baptême.

La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (FSSPX)

Objection — La Fraternité Saint Pie X a publié de nombreux livres et articles montrant que le baptême de désir est l'enseignement de l'Église catholique, tel que Baptism of Desire du père Jean-Marc Rulleau, et « Is Feeneyism Catholic ? » du père François Laisney.

Réponse — J'ai déjà montré que l'enseignement du pape saint Léon le Grand, le concile de Florence sur Jean 3 :5, le concile de Trente sur Jean 3 :5 et le sacrement du baptême (en plus d'autres choses) réfutent toute allégation selon laquelle le salut peut être atteint sans baptême d'eau. Mais, je vais maintenant traiter des livres de la FSSPX à ce sujet. La FSSPX, fondée par feu l'archevêque Marcel Lefebvre, a propagé publiquement l'hérésie sur la nécessité de l'Église catholique pour le salut, et a attaqué avec une ténacité hérétique les catholiques qui défendent l'enseignement infaillible de l'Église sur la nécessité du Baptême. Les arguments que la FSSPX met en avant sont réfutés dans ce livre. Mais, pour bien exposer l'hérésie — et la malhonnêteté choquante — facilement détectable dans leurs œuvres, j'examinerai en détail quelques-uns des leurs livres.

Je vais donner un bref aperçu des hérésies présentes dans les écrits de l'archevêque Lefebvre, suivi d'un exposé plus approfondi des travaux récents de la FSSPX.

Against the Heresies, par l'archevêque Marcel Lefebvre

Page 216 : « Évidemment, certaines distinctions doivent être faites. **Des âmes peuvent être sauvées dans une religion autre que la religion catholique (protestantisme, islam, bouddhisme, etc.), mais pas par cette religion.** Il peut y

avoir des âmes qui, ne connaissant pas Notre Seigneur, ont par la grâce du bon Dieu, de bonnes dispositions intérieures, qui se soumettent à Dieu... Mais certaines de ces personnes font un acte d'amour qui est implicitement équivalent au baptême de désir. C'est uniquement par ces moyens qu'ils sont capables d'être sauvés. » [721]

Page 217 : « On ne peut pas dire, alors, que personne n'est sauvé dans ces religions... » [722]

Pages 217-218 : « Voilà donc ce qu'a dit et condamné Pie IX. Il est nécessaire de **comprendre** la formulation qui fut si souvent employée par les Pères de l'Église : "Hors de l'Église pas de salut." **Quand nous disons cela, il est cru à tort que nous pensons que tous les protestants, tous les musulmans, tous les bouddhistes, tous ceux qui n'appartiennent pas publiquement à l'Église catholique, vont en enfer. Maintenant, je le répète, il est possible pour quelqu'un d'être sauvé dans ces religions**, mais ils sont sauvés par l'Église, et donc la formulation est vraie : Extra Ecclesiam Nulla Salus. Ceci doit être prêché. » [723]

Ce qu'on voit ici de la part du fondateur de la FSSPX, c'est une hérésie flagrante. Il contredit directement le dogme solennellement défini qu'en dehors de l'Église catholique il n'y a pas de salut. Certains adhérents de la FSSPX ont tenté de défendre ces propos hérétiques de l'archevêque Lefebvre en soulignant que, bien qu'il ait dit que les hommes peuvent être sauvés dans d'autres religions, il a toutefois souligné que c'est par l'Église catholique.

Cette réponse est une pathétique tentative de défendre l'indéfendable. En réalité, ceux qui tentent de défendre Lefebvre de cette manière se moquent de Dieu. Je pourrais dire que tous les hommes vont au Paradis (le salut universel), mais que tous les hommes vont au Paradis « par l'Église catholique. » Est-ce que cela change l'hérésie ? Non, bien sûr que cela ne la change pas. Donc, peu importe de savoir comment Lefebvre a tenté d'expliquer ou de justifier son hérésie, il enseignait quand même que les âmes peuvent être sauvées dans des religions non-catholiques, ce qui est hérésie !

Le dogme de l'Église catholique ne se contente pas d'affirmer que « nul n'est sauvé sauf par l'Église catholique ; » il affirme que personne n'est sauvé **hors** de l'Église catholique et que nul n'est sauvé sans la foi catholique. Ceci signifie que personne ne peut être sauvé à l'intérieur de religions non-catholiques. Les défenseurs de la FSSPX doivent se mettre cela dans le crâne. Le dogme de l'Église catholique exclut l'idée que quelqu'un soit sauvé dans une autre religion.

Pape Grégoire XVI, Summo iugiter studio ; 27 mai 1832 : « **Enfin, certains de ces égarés tentent de se persuader à eux-mêmes ainsi qu'à d'autres, que les hommes ne sont pas sauvés uniquement dans la religion catholique**, mais que même les hérétiques peuvent atteindre la vie éternelle. » [724]

Puisqu'il enseignait que les gens peuvent être sauvés dans une autre religion, l'accent mis par l'archevêque Lefebvre sur le fait que tout le monde est sauvé par l'Église catholique est hors-sujet. Les propos du pape Grégoire XVI dans Summo iugiter studio, cités ci-dessus, pourraient avoir été prononcés spécifiquement pour l'évêque Lefebvre et la FSSPX.

Archevêque Lefebvre, Sermon lors de la première messe d'un prêtre nouvellement ordonné (Genève ; 1976) : « Nous sommes catholiques ; nous affirmons notre foi en la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; nous affirmons notre foi en la divinité

de la Sainte Église Catholique ; nous pensons que Jésus-Christ est la seule voie, la seule vérité, l'unique vie, et qu'on ne peut pas être sauvé en dehors de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par conséquent en dehors de son Épouse Mystique, la Sainte Église Catholique. Nul doute que les grâces de Dieu soient distribuées en dehors de l'Église catholique, **mais ceux qui sont sauvés, même en dehors de l'Église catholique**, sont sauvés par l'Église catholique, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, même s'ils ne le savent pas, même s'ils n'en sont pas au courant... » [725]

Ici, Lefebvre renie mot pour mot le dogme.

Evêque Lefebvre, Discours prononcé à Rennes, France : « **Si les hommes sont sauvés dans le protestantisme, le bouddhisme ou l'islam**, ils sont sauvés par l'Église catholique, par la grâce de Notre-Seigneur, par les prières de ceux dans l'Église, par le sang de Notre-Seigneur, en tant qu'individus, **peut-être à travers la pratique de leur religion, peut-être de ce qu'ils comprennent dans leur religion, mais pas par leur religion...** » [726]

Notez à nouveau, qu'en réalité, l'évêque Lefebvre a déclaré que des hommes peuvent être sauvés par la pratique (le culte) de fausses religions.

Pape Pie IX, Qui pluribus ; 9 nov. 1846 : « **Tel est le but de cet épouvantable système d'indifférence pour toute religion, qui est absolument opposé aux lumières de la raison elle-même.** Dans cet affreux système, les apôtres de l'erreur suppriment toute distinction entre la vertu et le vice, la vérité et l'erreur, l'honnêteté et la turpitude, **et prétendent que les hommes peuvent obtenir le salut éternel dans quelque religion que ce soit**, comme s'il pouvait jamais y avoir accord entre la justice et l'iniquité, entre la lumière et les ténèbres, **entre le Christ et Bélial.** » [727]

Lettre ouverte aux catholiques perplexes, par l'archevêque Marcel Lefebvre

Page 100 : « **Cela veut-il dire qu'aucun protestant, aucun musulman, aucun bouddhiste, aucun animiste ne sera sauvé ? Non, et c'est une deuxième erreur de le penser.** Ceux qui crient à l'intolérance en entendant la formule de saint Cyprien Hors de l'Église point de salut rejettent le Credo : "Je reconnais un seul baptême pour la rémission des péchés" et sont insuffisamment instruits de ce qu'est le baptême. Il y a trois façons de le recevoir : le baptême de l'eau, le baptême du sang (c'est celui des martyrs ayant confessé leur foi alors qu'ils étaient encore catéchu-mènes) et le baptême de désir. Le baptême de désir peut être explicite. **Bien des fois, en Afrique, nous entendions un de nos catéchumènes nous dire : "Mon Père, baptisez-moi tout de suite, car si je mourais avant votre prochain passage, j'irais en enfer."** Nous lui répondions : "Non, si vous n'avez pas de péché mortel sur la conscience et si vous avez le désir du baptême, vous en avez déjà la grâce en vous"... » [728]

Ici on trouve plus d'hérésies de l'évêque Lefebvre contre le dogme Hors de l'Église catholique pas de salut.

Time Bombs of the second Vatican Council, par le père Schmidberger de la FSSPX

P. Schmidberger, Time Bombs of the second Vatican Council ; 2005, p. 10 : « Mesdames et messieurs, **il est clair que les fidèles d'autres religions peuvent être sauvés sous certaines conditions**, c'est-à-dire, s'ils sont dans une erreur invincible. » [729]

Le père Schmidberger dit qu'il est « clair » que les fidèles de religions non-catholiques peuvent être sauvés ! Non, ce qui est clair, c'est à quel point la déclaration ci-dessus nie directement le dogme catholique ! Encore une hérésie flagrante enseignée dans un pamphlet largement diffusé par la FSSPX.

L'évêque Fellay affirme que les hindous peuvent être sauvés

Evêque Bernard Fellay, Supérieur Général de la FSSPX, conférence à Denver, Co [USA] ; 18 fév. 2006 : « **Nous savons qu'il y a deux autres baptêmes**, celui du désir et celui du sang. Ceux-ci produisent un lien invisible mais réel avec le Christ, mais ne produisent pas tous les effets qui sont reçus dans le baptême de l'eau... **et l'Église a toujours enseigné qu'au Ciel se trouvent des gens qui sont en état de grâce, qui ont été sauvés sans connaître l'Église catholique. Nous savons cela. Mais comment est-ce possible si vous ne pouvez pas être sauvé hors de l'Église ? Il est absolument vrai qu'ils seront sauvés à travers l'Église catholique**, car ils seront unis au Christ, au Corps mystique du Christ, qui est l'Église catholique. Toutefois, ça restera invisible, parce que ce lien visible est impossible pour eux. **Considérez un hindou au Tibet qui n'a aucune connaissance de l'Église catholique. Il vit selon sa conscience et les lois que Dieu a placées dans son cœur. Il peut être en état de grâce**, et s'il meurt dans cet état de grâce, **il ira au Ciel.** » [730]

Une hérésie flagrante de plus... Au fait, les hindouistes adorent de nombreux faux dieux ; ils leur manquent non seulement la foi catholique nécessaire au salut, mais sont aussi des idolâtres.

Baptism of Desire, par Père Jean-Marc Rulleau (FSSPX)

La Fraternité Sacerdotale Saint Pie X (FSSPX — Lefebvristes) a publié deux livres attaquant l'enseignement de l'Église sur le Baptême. Ils passent leur temps à essayer de trouver des moyens pour que les gens soient sauvés sans le Baptême — mais c'est en vain. **Baptism of Desire** du père Jean-Marc Rulleau a été publié par la FSSPX en 1999, tandis que **Is Fee-neyism Catholic ?** du père François Laisney a été publié en 2001. J'examinerai ces deux livres en détail ; en divisant leur analyse en rubriques distinctes : les omissions, les mensonges, les contradictions et les hérésies. Ceci permettra au lecteur d'identifier la malhonnêteté et la non-orthodoxie de ces auteurs et du groupe qu'ils représentent.

Je vais commencer par le livre Baptism of Desire du père Rulleau.

OMISSIONS :

— Le livre Baptism of Desire de Père Jean-Marc Rulleau se prétend un examen de l'enseigne-

ment de l'Église sur ce qui est nécessaire au salut : la nécessité du Baptême, la nécessité de la foi en Jésus-Christ, etc. Pourtant, et c'est étonnant, **dans l'ensemble du livre, l'auteur ne cite pas une (je le répète : pas une seule) des déclarations papales ex cathedra (infaillibles) sur Hors de l'Église pas de salut !** Je suppose qu'il les considérait comme non-pertinentes ? Il s'est probablement dit qu'elles n'étaient pas pertinentes parce qu'il ne croit pas en elles.

- Bien qu'il ait inclus un chapitre entier sur la nécessité de la foi explicite contre la foi impli-cite en Jésus-Christ (pp. 53-62), le Père Rulleau ne cite pas une seule fois dans le livre le symbole d'Athanase, le symbole dogmatique de la foi qui a défini que la foi en Jésus-Christ et en la Trinité est nécessaire pour tous ceux qui veulent être sauvés. S'il avait simplement cité ce Credo, le père Rulleau aurait pu résoudre l'ensemble de la question qui lui a pris des pages à traiter. Malheureusement, il ne cite pas le Credo, probablement parce qu'il n'y croit pas.
- Les canons 2 et 5 des canons sur le sacrement du baptême du concile de Trente, ne sont cités nulle part dans le livre. Ceci est intéressant, car **on pourrait penser que ce que le concile de Trente a défini sur la nécessité du Baptême pourrait se trouver dans un livre sur la nécessité du Baptême.**

Notez que les omissions majeures de Père Rulleau concernent l'enseignement dogmatique de l'Église : sur pas de salut hors de l'Église, sur la foi en Jésus-Christ et la Trinité, sur la nécessité du sacrement du baptême. La Fraternité Saint Pie X n'est malheureusement pas intéressée par ce que l'Église enseigne dogmatiquement.

HERESIES :

Tout en oubliant de citer les principaux dogmes, le Père Rulleau a cru bon de mentionner que :

- c'est une erreur d'attribuer l'infaillibilité à chaque document du Magistère (p. 9) — hérésie.
- La foi justificante peut survenir auprès des éléments chrétiens présents dans des fausses religions (p. 61) — hérésie
- il est difficile de dire si la croyance en Dieu qui récompense est tout ce qui est nécessaire pour être sauvé (p.63) — hérésie.
- il ne peut être dit que la foi justificante se produit normalement dans toutes les traditions religieuses (p. 63), ce qui implique qu'elle peut avoir lieu dans chaque tradition religieuse, mais pas de façon normale — hérésie.
- le Baptême de Désir peut avoir lieu au sein du paganisme (p. 64) — hérésie.

MENSONGES :

- P. Rulleau, Baptism of Desire, p. 63 : « Ce baptême de désir compense le manque du baptême sacramentel... L'existence de ce mode de salut est une vérité enseignée par le Magistère de l'Église et qui fut tenue dès les premiers siècles par tous les Pères. **Aucun théologien catholique ne l'a contesté.** » [731]

C'est un mensonge absolu ! Comme je l'ai montré, l'Église primitive entière **rejetait** l'idée qu'un catéchumène non-baptisé puisse être sauvé par son désir pour le Baptême, y compris les 1 ou 2

pères qui semblaient se contredire sur le sujet. C'est pourquoi, tout au long de l'Église primitive, la prière, le sacrifice et la sépulture chrétienne n'étaient pas autorisés pour les catéchumènes morts sans Baptême. Affirmer, face à ces faits, qu'« aucun théologien ne l'a contesté, » c'est scandaleux — comme le montrent les preuves du chapitre 14, Baptême de sang et Baptême de désir : Traditions erronées de l'homme.

— À la page 39, le père Rulleau cite de façon inexacte le passage crucial du quatrième chapitre du Décret sur la justification du concile des Trente : « Après la promulgation de l'Évangile, ce transfert ne peut se faire **que par** le bain de la régénération ou le désir de celui-ci... »
[732]

Le texte original en latin de ce passage de Trente ne se traduit pas par : « que par le bain de la régénération ou le désir de celui-ci... » Il se traduit par : « ... **sans** le bain de la régénération ou le désir de celui-ci... »

L'insertion de « que par » au lieu de « sans » change tout le sens du passage en faveur du baptême de désir (comme montré dans chap. 16 sur Se. 6, ch. 4 du concile de Trente). Le faire délibérément est un péché mortel. Le père Rulleau a peut-être fait une erreur innocente (en citant cette traduction horriblement trompeuse du Denzinger), mais le fait est que la Fraternité Saint Pie X, dans son ensemble, continue sans cesse d'utiliser cette traduction vicieusement fautive pour induire en erreur leurs lecteurs, même après en avoir été avertie. Le père Peter Scott, ancien Supérieur du District de la FSSPX aux États-Unis, dans un récent article de Regina Coeli Report, a de nouveau mal cité ce passage, de la même manière, pour favoriser le baptême de désir. Ce genre de fausses déclarations obstinées de l'enseignement de l'Église est un péché mortel.

CONTRADICTIONS :

C'est dans le traitement de saint Thomas d'Aquin par le père Rulleau que ressort clairement sa malhonnêteté.

— À la page 11, le père Rulleau fait cette déclaration absurde : « **Tout simplement, refuser Saint Thomas d'Aquin c'est refuser le Magistère de l'Église.** » [733]

Saint Thomas est l'un des plus grands docteurs de l'histoire de l'Église et l'un des hommes les plus brillants qui ait jamais vécu ; mais il est bien connu qu'il errait sur un certain nombre de points, tel que discuté dans le chapitre « Saint Thomas d'Aquin. » **Saint Thomas ne croyait pas que Marie fut conçue immaculée** (cf. Somme Théologique, Pt. III, q. 14, art. 3, R. à obj. 1). Selon l'affirmation absolument ridicule du père Rulleau, croire au dogme de l'Immaculée Conception c'est refuser le Magistère, parce que saint Thomas n'y croyait pas ! Une telle position est équivalente à l'hérésie. Pourquoi le père Rulleau affirme-t-il de telles absurdités ? Tout simplement parce que saint Thomas croyait au baptême de désir, et le père Rulleau veut donc prouver que ce seul fait oblige les catholiques à s'y soumettre. Mais notez ceci : lorsqu'on lui présente une doctrine de saint Thomas qu'il n'est pas prêt d'accepter, le père Rulleau abandonne rapidement son ridicule principe de « refuser saint Thomas d'Aquin c'est refuser le Magistère de l'Église. »

— P. Rulleau, *Baptism of Desire*, pp. 56-57 : « **De part cette enquête, il apparaît que Saint Thomas opte pour la nécessité d'un acte de foi explicite dans l'Incarnation**

et la Trinité, et, plus généralement, dans les mystères de la foi. À la question de savoir comment un homme peut être sauvé s'il n'a pas été évangélisé par des missionnaires, il répond que Dieu veillera à donner une inspiration intérieure ou à envoyer un missionnaire. **Comment cette doctrine de saint Thomas devrait-elle être interprétée ? Quel poids devrait-on lui donner ?** Les théologiens n'ont pas été unanimes. » [734]

Dans ce paragraphe, le père Rulleau analyse l'enseignement clair de saint Thomas que personne ne peut être sauvé sans la foi explicite en Jésus-Christ et la Trinité — en d'autres termes, aucun salut pour l'ignorant invincible et aucun salut pour ceux de religions non-catholiques.

St. Thomas, Somme Théologique : « Depuis la loi de grâce les grands comme les petits sont tenus de croire explicitement les mystères du Christ, surtout par rapport aux choses qui sont dans toute l'Église l'objet de solennités publiques et qui sont proposées à la croyance de chacun, comme les articles de **l'Incarnation** dont nous avons parlé. » [735]

St. Thomas, Somme Théologique : « Mais sous la loi de grâce tous les hommes sont tenus de croire explicitement le mystère de la Trinité. » [736]

En ce qui concerne l'objection à propos de celui qui n'a jamais entendu parler du Christ, voilà ce que répond saint Thomas :

St. Thomas d'Aquin, Sentence, II, 28, question 1, article 4, ad 4 : « Si quelqu'un, né parmi les nations barbares, fait ce qu'il peut, **Dieu Lui-même lui montrera ce qui est nécessaire pour son salut, soit par l'inspiration, soit en lui envoyant un prédicateur.** » [737]

St. Thomas d'Aquin, Sentence, III, 25, q. 2, art 2, sol. 2 : « Si quelqu'un n'a personne pour l'instruire, **Dieu lui montrera**, à moins que ce quelqu'un ne se rende coupable en restant dans sa présente situation. » [738]

St. Thomas d'Aquin, De veritate, Q. 14, art. 11, ad 1, « [Objection :] L'on ne doit pas affirmer une chose, s'il s'ensuit une incohérence... **En effet, il est possible qu'un homme soit élevé dans la forêt, ou même parmi les loups ; et un tel homme ne peut rien connaître de la foi explicitement. [R. :] il revient à la divine providence de procurer à tout homme les choses nécessaires au salut**, pourvu qu'il n'y ait pas d'empêchement du côté de cet homme. Car si quelqu'un, élevé de la sorte, suivait la conduite de la raison naturelle dans l'appétit du bien et la fuite du mal, il faut tenir pour très certain que **Dieu ou bien lui révélerait par une inspiration intérieure les choses qui sont nécessaires pour croire, ou bien lui enverrait quelque prédicateur de la foi...** » [739]

Saint Thomas a réfuté l'hérésie que l'« ignorance invincible » sauve — et ce à plusieurs reprises et sans ambiguïté. Il a affirmé que la foi explicite dans les mystères de la Trinité et de l'Incarnation est absolument nécessaire. Si le père Rulleau était honnête, il ne devrait pas refuser cette position de saint Thomas, car ce serait selon ses propres mots « **refuser le Magistère de l'Église.** » Mais non... le père Rulleau démontre sa remarquable malhonnêteté en disant :

Comment cette doctrine de saint Thomas devrait-elle être interprétée ? Quel poids devrait-on lui donner ? Les théologiens n'ont pas été unanimes. » [740]

On croyait pourtant que « refuser saint Thomas d'Aquin c'est refuser le Magistère de l'Église » ! Le père Rulleau abandonne rapidement cette position quand on lui présente une doctrine de saint Thomas que lui et ses cohortes d'hérétiques n'approuvent pas. La FSSPX rejette la nécessité de foi explicite en la Trinité et l'Incarnation, comme le prouvent les citations de Lefebvre — donc, par un acte de stupéfiante hypocrisie, ils abandonnent saint Thomas quand il enseigne ceci, et obligent les autres à l'opinion de saint Thomas quand celui-ci enseigne le baptême de désir !

Is Feeneyism Catholic ?, par le père François Laisney (FSSPX)

Publié en 2001, le livre du père Laisney est un chef-d'œuvre de perfidie. On y trouve des choses surprenantes et scandaleusement malhonnêtes, qui seront exposées dans la partie « Mensonges. »

HERESIE :

- À la page 21, le père Laisney commente sur la nécessité de la foi explicite en Jésus-Christ : « Cependant, la question n'a pas été résolue de savoir quelle proportion de savoir explicite est nécessaire exactement. » Cette déclaration implique clairement que le fait de savoir s'il est nécessaire pour le salut de croire en la Très Sainte Trinité, et que Jésus-Christ est Dieu et homme, n'a pas été réglé ; ce qui est un déni du symbole d'Athanase, sans mentionner l'enseignement de saint Thomas d'Aquin que ceux-là prétendent aimer à ce point.

MENSONGES :

- P. Laisney, *Is Feeneyism Catholic ?*, p. 47 : « En outre, **le concile de Florence**, dans le même décret pour les jacobites (partie de la Bulle *Cantate Domino*) **mentionne le baptême de désir**. » ^[741]

Quel incroyable mensonge ! Le concile de Florence ne fait en aucun cas mention du baptême de désir, et le père Laisney le sait très bien ! Le fait que Laisney puisse écrire une telle chose — et le fait que la FSSPX l'imprime — est abominable. C'est un terrible péché de la FSSPX ! Une tromperie de cette ampleur révèle qu'ils sont du côté du Diable.

- Comme si son horrible mensonge ci-dessus n'était pas suffisant, le père Laisney en commet un autre, atroce, à la page concernant le concile de Florence : « Ainsi, loin d'être contre le baptême de désir, le concile de Florence précisément, la bulle *Cantate Domino* spécifiquement, enseigne qu'il s'agit d'« un autre remède » permettant un délai à des catéchumènes adultes, pour les raisons données par saint Thomas. » ^[742] **Ceci frôle le péché mortel**. Non seulement Laisney affirme encore la contrevérité flagrante que le baptême de désir est enseigné par le concile de Florence, mais il ajoute même que Florence l'enseigne comme étant un autre remède, en mettant « un autre remède » entre guillemets ! C'est un mensonge total ! Ce genre de malhonnêteté est ahurissant. Et ensuite le père Laisney poursuit en écrivant que Florence a autorisé un délai pour baptiser les catéchumènes adultes pour les raisons données par saint Thomas. **Mais le concile de Florence ne mentionne rien sur les catéchumènes adultes** ! Le père Laisney ajoute littéralement des choses au concile qui n'y sont pas. Réveillez-vous les pro-FSSPX !
- Après avoir cité le document *Quanto conficiamur moerore* du pape Pie IX (traité dans le chapitre 16 : Le dogme, le pape Pie IX et l'ignorance invincible), le Père Laisney écrit : «

Ce passage du pape Pie IX montre clairement : 1) le baptême de désir n'est pas opposé au dogme hors de l'Église catholique pas de salut, 2) le baptême de désir n'est pas sans la lumière et la grâce divine... 3) le baptême de désir est incompatible avec l'indifférence à Dieu... » [743]

Le document *Quanto conficiamur moerore* ne mentionne rien du tout à propos du baptême de désir. Il n'en mentionne ni le concept ni le terme. Pourtant, Laisney — qui n'a pas honte (et qui n'a apparemment pas beaucoup de morale) — n'hésite pas à mentir sur trois choses différentes, en affirmant que Pie IX révèle trois choses différentes sur le baptême de désir. Ce type de mensonge a des effets vraiment diaboliques, parce que les lecteurs laxistes des livres du Père Laisney, qui ne possèdent pas les ressources nécessaires pour vérifier ses sources, repartiront avec l'impression que Père Laisney doit avoir raison. Voilà comment les hérétiques tuent les âmes.

— À la page 38, le père Laisney dit : « **Ex ipso voto, le terme utilisé précisément par le concile de Trente**, donnant ainsi à saint Thomas d'Aquin l'approbation d'un concile infallible. Certains disciples du père Feeney prétendent que le concile de Trente n'a pas retenu cet enseignement de saint Thomas sur le baptême de désir... Nous voyons ici combien cette revendication est fausse. » [744]

Ici, l'argument du père Laisney est que le concile de Trente a utilisé le même terme que saint Thomas (*ex ipso voto*) lors de la définition sur la nécessité du baptême. Donc, selon lui, le concile a adopté la doctrine de saint Thomas sur le baptême de désir. Mais, le problème pour le Père Laisney est que **le concile de Trente n'utilise nulle part le terme *ex ipso voto*** à propos du baptême ou de la justification (et à ma connaissance, à aucun autre endroit) ! Le terme utilisé dans session 6 chapitre 4 (le passage que Laisney croit à tort favoriser son point de vue) n'est pas *ex ipso voto*, mais *aut eius voto*. En plus, le terme utilisé dans session 7 canon 4 (que Laisney croit aussi à tort favoriser son point de vue) n'est pas non plus *ex ipso voto*, mais *aut eorum voto*. Cela ne lui pose donc pas de problème d'attribuer un terme à Trente qui ne se trouve pas dans Trente ? Apparemment non.

Puisqu'ils sont utilisés dans leurs contextes respectifs, les termes qu'emploie Trente ne favorisent pas le baptême de désir, comme indiqué dans les chapitres sur l'enseignement de Trente dans le présent livre. Mais ceci est un autre exemple qui montre comment le père Laisney pense pouvoir ajouter des termes à Trente selon son propre désir. Il ne réalise pas que c'est un péché mortel que d'attribuer sciemment des choses aux documents infallibles qui ne s'y trouvent pas. Les connaissances en latin de Laisney et sa familiarité avec le sujet sont telles qu'il n'a aucune excuse fondée sur une erreur innocente.

— Similaire au dernier mensonge : à la page 49, le père Laisney écrit : « **La célèbre expression “re aut voto — en acte ou en désir” a été utilisée à deux reprises par le concile de Trente**, une fois dans l'explication (“chapitre”) appliquée explicitement à la nécessité du Baptême, et même une fois dans un canon *ex cathedra* sur la nécessité des sacrements en général. » [745]

Dans le dernier mensonge que nous venons d'exposer, le père Laisney prétendait que le terme utilisé par Trente était *ipso ex-voto*. Ici, il décide de dire que Trente a utilisé l'expression *re aut voto* (en acte ou en désir) dans session 6 chapitre 4 et session 7 canon 4. C'est lequel Père Laisney ?

C'est re aut voto ou ex ipso voto ? Je suppose que la réponse est : ce qui est le plus pratique pour Père Laisney. Le problème pour le père Laisney — et cela semble être un problème constant — **c'est que Trente n'a pas non plus utilisé le terme re aut voto dans ses passages !** Père Laisney a encore ajouté des choses à un document infailible et a délibérément déformé son enseignement.

— Aux pages 85-86, le père Laisney écrit : « **La doctrine du baptême de sang et du bap-tême du désir est indissociablement liée par l'Église au dogme Hors de l'Église pas de salut.**

Elle appartient à la compréhension correcte de ce dogme, si bien que si on la nie, on ne tient plus ce dogme dans le même sens et dans les mêmes mots que l'Église le tient. »

[746]

Tout d'abord, il est ironique que le père Laisney utilise le terme « indissociablement liée, » car le pape saint Léon le Grand a défini que la sanctification d'un pécheur est inséparablement liée à l'eau du Baptême !

Pape St. Léon le Grand, lettre **dogmatique** à Flavien, Concile de Chalcédoine ; 451 :
... car il y en a trois à témoigner, l'Esprit, l'eau et le sang, et ces trois sont un [1 Jean 5-4 ;8], **C'EST-À-DIRE L'ESPRIT DE LA SANCTIFICATION, LE SANG DE LA RÉDEMPTION ET L'EAU DU BAPTÊME, CES TROIS QUI SONT UN ET DEMEURENT INDIVIS, ET AUCUN D'EUX NE SE DÉTACHE DE CE QUI LE RELIE.** » [747]

Donc, tandis que le Père Laisney s'extasie sur l'indissociabilité du baptême de désir et du bap-tême de sang avec le dogme Hors de l'Église pas de salut, **il utilise, en réalité, le même langage que celui utilisé dans le discours du pape saint Léon, mais précisément dans le sens opposé.** Il affirme que l'idée que l'Esprit de Sanctification puisse être séparé de l'eau du baptême est « indissociablement liée » au dogme catholique ; alors que le pape saint Léon définit dogmatiquement que l'Esprit de Sanctification est inséparablement lié au baptême d'eau.

En plus de cela, qu'est-ce qu'on peut dire d'autre de l'affirmation « **La doctrine du baptême de sang et du baptême du désir est indissociablement liée par l'Église au dogme Hors de l'Église pas de salut** » ? La seule chose à laquelle je pense : « Non, sérieux ? » C'est pour cela que dans pas moins de sept déclarations ex cathedra sur le dogme Hors de l'Église pas de salut, la « doctrine du baptême de désir/sang » n'est pas mentionnée une seule fois ? C'est pour cela que dans tous les conciles de l'histoire de l'Église, il n'est pas fait mention une seule fois de ces deux termes ? Oui, les « doctrines » du baptême de désir et du baptême de sang sont si indissolublement liées au dogme Hors de l'Église catholique pas de salut, qu'aucun des nombreux papes ayant défini ce dogme n'a pris la peine de les mentionner ! La déclaration de Laisney n'est rien d'autre qu'un mensonge supplémentaire.

— À la page 87, Laisney affirme que « pas un seul » ne s'est opposé au baptême de désir, en faisant apparemment référence aux saints et aux papes.

En d'autres termes, selon le père Laisney, pas un seul saint ou pape dans l'histoire de l'Église n'a nié l'existence du baptême de désir ! C'est le même mensonge qu'a affirmé le père Rulleau dans son livre. Donc ma question, la voici : Ces gens ont-ils une morale ? **Le père Laisney sait que saint Grégoire Nazianze niait expressément le concept du baptême de désir** (voir

ch. 14), ce qui fait de sa déclaration un autre mensonge. Et on sait pertinemment que le Père Laisney le sait, **parce que le passage de saint Grégoire est cité aux pages 64-65 de son livre !**

CONTRADICTIONS :

Le père Laisney justifie sa croyance au baptême de désir exclusivement de par l'enseignement des saints. C'est avec cette même autorité qu'il tente de justifier le fait d'obliger les gens au baptême de désir.

- Dans son livre (pp. 58-60), le père Laisney affirme que refuser l'acceptation de saint Cyprien du baptême de sang, c'est fausser le dogme Hors de l'Église catholique pas de salut. Il cite ainsi saint Cyprien pour « prouver » sa position. Pourtant, comme je l'ai montré dans le chapitre sur les Pères, dans le même document de saint Cyprien que Laisney cite pour justifier sa position, **saint Cyprien enseigne que les baptêmes effectués par les hérétiques ne sont pas valides — une idée qui a été condamnée infailliblement.**

Donc, si le Père Laisney est logique, il doit enseigner que les catholiques sont tenus de croire que les baptêmes effectués par les hérétiques ne sont pas valides, puisque saint Cyprien l'enseigne dans le même document où il enseigne le baptême de sang. Mais non, le Père Laisney ne l'enseigne pas ; il est donc en contradiction avec sa propre ligne de raisonnement. D'ailleurs, le rejet par saint Cyprien de la validité des baptêmes effectués par les hérétiques n'est pas la seule erreur que celui-ci a faite dans le document précité. Il enseigne aussi que le baptême de sang est un sacrement [748], une position niée universellement par tous les apologistes modernes du baptême de désir, y compris Laisney. [749]

- À la page 68, le père Laisney cite saint Bernard pour justifier le baptême de désir. Mais, comme je l'ai montré dans le même document cité par Laisney, non seulement saint Bernard admet qu'il peut avoir tort, mais il dit ceci : « ... laissant entendre clairement que la foi seule suffit parfois au salut et que rien ne peut suffire sans elle. » [750]

Mais, en incroyable hypocrite qu'il est, le père Laisney ne dogmatise pas la déclaration erronée de saint Bernard ci-dessus, mais seulement les passages qu'il apprécie chez saint Bernard : les rares passages sur le baptême de désir. Et Laisney **coupe la citation de la partie où saint Bernard admettait qu'il pouvait avoir tort** (voir ch. 14 sur saint Bernard pour la discussion complète). De même, quand cet incroyable malhonnête Père Laisney cite saint Alphonse, **il n'inclut pas** la mention erronée de saint Alphonse de Session 14 chapitre 4, parce qu'il sait que saint Alphonse avait totalement tort sur ce point [751]. Pareillement, quand il cite saint Robert Bellarmin sur l'Église, **Laisney n'inclut pas** la partie où saint Robert Bellarmin dit que les catéchumènes ne font pas partie de l'Église ! [752]

Comme je l'ai dit, en étudiant les citations des saints et des théologiens mis en avant par Laisney comme « textes de preuve » pour le baptême de désir, **j'ai constaté que presque à chaque fois, ce même saint ou théologien fait une autre erreur significative dans le même document.** Par exemple :

- À la page 34 de son livre, le père Laisney cite les commentaires de Cornelius a Lapide sur Jean 3 :5 : « Celui qui est contrit de ses péchés, qui veut le baptême, et qui ne peut

pas le recevoir en raison du manque d'eau ou du ministre, est né de nouveau à travers la résolution et le désir du baptême. **Le concile de Trente explique expressément ce verset dans session 7, canon 4 sur les sacrements en général.** » [753]

Ici Cornelius a Lapede fait une erreur majeure. Il dit que le concile de Trente explique « expres-sément, » Jean 3 :5 dans session 7 canon 4 pour favoriser l'idée de baptême de désir. Mais session 7 canon 4 ne mentionne pas du tout Jean 3 :5. Jean 3 :5 n'est même pas mentionné dans le Décret sur la totalité des sacrements en général, donc il est sûr qu'il n'expliquait pas « expressément » Jean 3 :5 pour favoriser le baptême de désir.

Mais, ce cas est très utile pour cette discussion, car : si Lapede fait une erreur majeure à propos de l'enseignement de Trente sur Jean 3 :5 (en réalité, la déclaration de Lapede était très ap-proximative), alors évidemment celui-ci est susceptible de faire d'autres erreurs. Citer, comme le fait Laisney, de tels passages de théologiens, comme si ceux-ci « confirmaient » [754] le soi-disant baptême de désir, est ridicule. Lapede **se montrait très approximatif** dans ce qu'il essayait d'enseigner ; mais pourtant, selon la FSSPX, on est censé donner notre assentiment à chacune de ses phrases comme si c'était une expression du dogme infaillible.

Je crois qu'il y a une raison à ce que Dieu ait permis que ces saints et théologiens commettent l'erreur à plusieurs reprises et sur diverses questions en expliquant le baptême de désir : pour que les gens sachent que ceux-ci ne sont pas infaillibles. Le père Laisney et la FSSPX ne comprennent pas ce message. Ils persistent dans leur campagne diabolique consistant à dénoncer ceux qui comprennent Jean 3 :5 « selon ce qui est écrit » (Trente, Se. 6, ch. 4) et que le sacrement du baptême est nécessaire au salut (Trente, Se. 7, ca. 5 sur le sacrement du baptême).

INCROYABLES CONTRADICTIONS :

En plus des contradictions déjà exposées, d'autres doivent être prises en compte dans le livre de la FSSPX *Is Feeneyism Catholic ?* Le fait qu'un prêtre auto-proclamé « catholique traditionnel, le père Laisney, puisse ainsi mentir sur le concile de Florence, fait que nous ne sommes pas surpris de le voir se contredire à plusieurs endroits :

— À la page 22, Laisney déclare ce qui suit : « **Notez qu'un enfant, n'ayant pas encore l'usage de sa raison, n'a d'autre possibilité d'être sauvé qu'à travers la réception du sacrement du baptême, c.-à-d., le baptême d'eau.** » [755]

Cette déclaration est tout à fait vraie, fondée sur le dogme solennellement défini (voir ch. 10 Les petits-enfants ne peuvent pas être sauvés sans Baptême). Mais voyez cela :

— P. Laisney, *Is Feeneyism Catholic ?*, p. 77 : « De façon intéressante, il expose longuement **l'enseignement commun selon lequel le baptême de sang s'applique également aux petits enfants** (p. ex., ceux qui sont martyrisés avec leurs parents). » [756]

Que dire de plus pour prouver que le père Laisney est un menteur et un incroyable hypocrite, qui se contredit de manière flagrante en l'espace de quelques pages ? À la page 22 de son livre, il dit qu'il n'y a « pas d'autre possibilité » de salut des enfants que par le baptême d'eau. Mais, page 77, il enseigne de façon très nette que le « baptême de sang » s'applique aux petits-enfants. Voilà ce qui reste de sa déclaration de la page 22 ! Mais cela empire quand on considère ce qu'avait à

dire Laisney sur la définition du concile de Florence, qui déclare qu'aucun enfant ne peut être justifié sans le sacrement du baptême.

- À la page 47, P. Laisney cite la définition dogmatique du concile de Florence : « **Au sujet des enfants**, en raison du péril de mort qui peut souvent se rencontrer, comme il n'est **pas possible de leur porter secours par un autre remède que par le sacrement du baptême, par lequel ils sont arrachés à la domination du diable et sont adop-tés comme enfants de Dieu**, elle avertit qu'il ne faut pas différer le baptême pendant quarante ou quatre-vingts jours ou une autre durée, comme font certains... » [757]

De nombreuses choses son révélatrices par rapport au traitement par le père Laisney de cette définition dogmatique. La première est que le père Laisney se fait un point d'honneur à noter que Florence n'a mentionné que les enfants dans ce passage. Il conclut que même s'il n'y a pas d'autre remède pour les enfants que le sacrement du baptême, il y a un autre remède pour le péché originel chez les adultes (le baptême de désir). Il essaie de renforcer cette position en soulignant que le passage ci-dessus de Florence est une citation de saint Thomas d'Aquin, qui (dans le document cité) continue d'enseigner qu'il y a un autre remède pour les adultes. Le problème pour le père Laisney, est que le concile de Florence n'a pas incorporé le paragraphe de saint Thomas sur l'existence d'un autre remède pour les adultes (Somme Théologique, Pt. III, q. 68, art.3), mais **il a arrêté sa citation après avoir déclaré qu'il n'y pas d'autre remède pour les enfants**.

Ce fait devrait pousser le père Laisney à la réflexion... Pourquoi le Saint-Esprit a-t-il permis au pape Eugène IV et au concile de Florence de n'intégrer que le passage de saint Thomas sur les petits enfants, et non pas son enseignement dans le paragraphe suivant sur le baptême de désir ? Pourquoi Dieu n'a-t-Il pas permis au concile de continuer tout simplement avec la citation se trouvant un paragraphe plus loin, qui aurait clairement fait savoir une fois pour toutes que le baptême de désir est bien un enseignement de l'Église ? **Il est évident que le Saint-Esprit a voulu que l'enseignement de saint Thomas, sur le sacrement du baptême comme seul remède pour les petits enfants, figure dans le concile ; et qu'Il ne voulait pas dans le concile l'enseignement de saint Thomas que le baptême de désir est un autre remède pour les adultes. Voilà pourquoi le premier paragraphe apparaît et l'autre non.**

Mais, ce qui se trouve réellement dans le concile de Florence **et ce qui ne s'y trouve pas**, n'est pas une préoccupation pour le père Laisney, parce que quand il constate que quelque chose n'est pas dans un concile alors qu'il le voudrait, il le rajoute lui-même - tout simplement. Dans ce cas précis, Laisney décide de créer sa propre définition, en ajoutant le paragraphe de saint Thomas **que Florence n'a spécifiquement pas incorporé**. Je le cite encore :

- P. Laisney, *Is Feeneyism Catholic ?*, p. 47 : « En outre, **le Concile de Florence**, dans le même décret pour les jacobites (partie de la Bulle *Cantate Domino*) mentionne le baptême de désir. » [758]
- P. Laisney, *Is Feeneyism Catholic ?*, p. 48 : « Ainsi, loin d'être contre le baptême de désir, **le Concile de Florence**, la bulle *Cantate Domino*, **l'enseigne comme étant « un autre remède » permettant un délai à des catéchumènes adultes, pour les raisons données par saint Thomas**. » [759]

Désolé Père Laisney, mais le concile de Florence n'a pas mentionné le baptême de désir, et il n'a

pas permis un délai aux catéchumènes pour les raisons évoquées par saint Thomas. Et chose plus certaine encore : il n'a pas enseigné que le baptême de désir est un « autre remède » pour les adultes catéchumènes. Ces pensées de saint Thomas n'ont pas été incorporées dans le concile, mais c'est parce que vous vouliez à ce point qu'elles y figurent que vous n'avez pas pu vous empêcher de les rajouter. Donc, vous ne rapportez pas honnêtement l'enseignement de l'Église sur le thème du Baptême, bien que vous prétendiez le contraire. Vous mentez sur le contenu des plus hautes déclarations magistérielles, parce que vous êtes **obsédé de façon hystérique** dans votre quête de prouver que les gens peuvent être sauvés sans Baptême. En réalité, ce que Florence a défini nie toute possibilité de salut sans le baptême d'eau.

Pape Eugène IV, Concile de Florence, « Exultate Deo ; » 22 nov. 1439, **ex cathedra** :
La première place de tous les sacrements est tenue par le saint baptême, qui est la porte de la vie spirituelle ; par lui nous devenons membres du Christ et du corps de l'Église. **Et comme par le premier homme la mort est entrée en tous, « si nous ne renaissions pas par l'eau et l'esprit nous ne pouvons, comme dit la Vérité, entrer dans le Royaume des cieux » [Jean 3 :5].** La matière de ce sacrement est l'eau vraie et naturelle... » [760]

Donc, reconsidérons les stupéfiantes contradictions du père Laisney à propos de savoir si un enfant peut être sauvé sans le sacrement du baptême. Si le père Laisney **s'est fait un point d'honneur à mentir** en affirmant que Florence enseignait qu'il y a un autre remède pour les adultes, fondé (illogiquement) sur le fait que Florence enseignait bien qu'il n'y a aucun autre remède pour les enfants, **alors on pourrait au moins s'attendre à ce que le Père Laisney soit cohérent avec le fait qu'il n'y a aucun autre remède que le sacrement du baptême pour les enfants**, non ? En d'autres termes, si le père Laisney était honnête, jamais il n'aurait enseigné qu'il y a un autre remède pour les enfants que le sacrement du baptême. Après tout, ce fait (que les enfants n'ont pas d'autre remède que le Sacrement) est la base sur laquelle se fonde son mensonge (qu'il y a un autre remède pour les adultes). Mais non ! Le père Laisney ne croit pas même que les petits enfants n'ont pas d'autre remède ; il soutient à l'inverse que les petits enfants peuvent être sauvés sans le sacrement du baptême (à la p. 77 de son livre).

Ceci prouve que, lorsque le Père Laisney (aux pp. 47-48 de son livre) a souligné que Florence a défini que pour les enfants il n'y a « pas d'autre remède » que le sacrement du baptême, il avait tout calculé. Tout ceci dans l'espoir d'être en mesure de prouver qu'il y a un autre remède pour les adultes — le baptême de désir. Il insiste sur ce point uniquement parce qu'il pense que ceci est favorable au baptême de désir. Toute sa discussion sur le fait que les catholiques doivent être fidèles à la définition de Florence **n'était qu'imposture et tromperie**. Voyez cet hypocrite expliquer que personne ne peut nier le passage de Florence qui dit qu'il n'y a pas d'autre remède pour les petits enfants que le baptême, mais que lui-même nie dans son livre !

— Père Laisney, *Is Feeneyism Catholic ?*, p. 48 : « Ainsi, loin d'être contre le baptême de désir, le Concile de Florence, la bulle *Cantate Domino*, l'enseigne comme étant “un autre remède” permettant un délai à des catéchumènes adultes, pour les raisons données par saint Thomas. **Et de peur que quelque disciple du père Feeney dise que ce passage n'est pas infaillible, qu'il considère que le paragraphe sur le baptême d'où il est tiré, débute avec les mêmes mots que ceux de l'Église : “[La Sainte Église romaine] croit fermement, professe et enseigne que...”** Dès lors, les deux paragraphes ont le même degré d'autorité. » [761]

Malheur à vous, pharisiens et scribes hypocrites... Ainsi, vous êtes à vous-mêmes un témoignage... Serpents, races de vipères, comment fuirez-vous le jugement de la géhenne ? » (Mat. 23 :23, 31,33). Le père Laisney se conduit comme un serpent ; le même serpent responsable de la tromperie épouvantable dans son livre. Le père Laisney est condamné par ses propres mots. Il contredit ce qu'il admet infaillible, et qu'il a mis en avant à grande peine. Mais, cet effort pour souligner ce dogme — à savoir que les enfants n'ont pas d'autre remède que le baptême d'eau — n'a pas été fait dans un esprit de fidélité à l'enseignement de l'Église, mais seulement dans l'effort désespéré de tenter de prouver la fausse doctrine du baptême de désir.

Et, ironiquement, tandis que Laisney affirme que sa fausse position est l'enseignement de la Tradition, c'est la Tradition qui montre que le baptême d'eau est la seule aide (c.-à-d., le seul remède) pour le salut de tous, même des adultes qui le désirent

Pape St. Sirice, Lettre à Himérius, 385 : « Sans vouloir cependant amoindrir le respect sacré qui s'attache à Pâques, Nous prescrivons d'administrer sans délai le baptême aux enfants qui, du fait de leur âge, ne peuvent pas encore parler, ou aux personnes qui se trouvent dans une nécessité quelconque de recevoir l'eau du saint baptême, de peur qu'il ne s'ensuive un détriment pour nos âmes **si, par suite de notre refus de la fontaine du salut à ceux qui le désiraient, certains mourants venaient à perdre le Royaume et la vie. Quiconque de même se trouve menacé d'un naufrage, d'une invasion ennemie, ou de quelque maladie mortelle, DEMANDENT CE QUI DANS LEUR FOI EST LEUR UNIQUE AIDE**, qu'ils soient admis, aussitôt qu'ils le demandent, au bénéfice de la régénération sollicitée. L'erreur jusqu'ici dans ce domaine doit suffire ; à présent que tous les prêtres s'en tiennent à la règle susdite, s'ils ne veulent pas être arrachés à la solidité du roc apostolique sur lequel le Christ a construit toute l'Église. » [762]

On pourrait continuer à dévoiler au grand jour les livres de la FSSPX, mais ce qui a été montré jusqu'à présent devrait suffire pour conclure qu'ils ne défendent pas l'enseignement de l'Église — pour le dire gentiment. **Personne ne peut donner ne serait-ce qu'un centime de dons à cette société hérétique ou au Saint Benedict Center, ou à tout autre prêtre ou groupe qui ne respecte pas l'enseignement de l'Église sur la nécessité absolue du baptême et la nécessité absolue de la foi catholique pour le salut ; ce qui inclut malheureusement presque tous les prêtres aujourd'hui.** Celui qui s'obstinerait à soutenir un tel prêtre, après avoir été tenu au courant de sa position hérétique, participerait à son hérésie et se placerait sur la route de l'Enfer.

Par ailleurs, compte tenu du discours dogmatique du pape saint Léon le Grand contre les concepts de baptême de désir et de baptême de sang, de l'enseignement du concile de Florence sur Jean 3 :5 , et les enseignements du concile de Trente que le sacrement du baptême est nécessaire au salut (Se. 7, ca. 5), **nul ne pourrait même soutenir un prêtre qui croit en la théorie du baptême de désir explicite (même si ce prêtre peut être de bonne foi jusqu'à ce que l'enseignement de l'Église lui soit signalé).** Le premier devoir de tout catholique est de défendre la foi. On ne peut pas compromettre la foi en soutenant un prêtre qui ne tient pas la foi entière et inviolée.

Malheureusement, la FSSPX n'est pas la seule parmi les hérétiques « traditionalistes. » C'est un fait que presque tous les prêtres dans le monde aujourd'hui, y compris presque tous les prêtres

traditionalistes, » nient la nécessité du Baptême pour le salut, et soutiennent que les gens qui meurent non-catholiques peuvent atteindre le salut. Ce manque de foi est expliqué par le fait que nous vivons dans les derniers jours du monde, les temps de la Grande Apostasie prédits dans la Sainte Écriture.

La Société de Saint Pie V (SSPV)

Dans nos travaux, nous soulignons le fait regrettable que les prêtres de la Société de saint Pie V (SSPV) tiennent l'hérésie que les non-catholiques peuvent être sauvés sans la foi catholique. Par exemple, ils ont approuvé la flagrante hérétique question-réponse suivant dans leur publication :

Société de Saint Pie V, The Roman Catholic ; Hiver 2005, p. 54 : « **Q. : Les catholiques croient-ils que les non-catholiques ne peuvent pas être sauvés ? R. : Non.** »

La SSPV adhère à la même hérésie que celle exprimée par l'archevêque Lefebvre et les livres de la FSSPX, ainsi que l'hérésie articulée dans le Protocole 122/49 de 1949 contre le père Leonard Feeney (déjà exposé dans ce document). Les prêtres de la SSPV sont aussi d'ardents défenseurs de la fausse doctrine du baptême de désir. Ils considèrent le baptême de désir comme un dogme défini. Le père Baumberger de la SSPV a déclaré en présence du supérieur de notre monastère que les bouddhistes peuvent être unis à l'Église catholique. C'est ce que soutiennent et croient obstinément leurs prêtres ; c'est malheureux, mais indéniable. Et à cause de cela, nous avons souligné qu'aucun catholique conscient de ce fait ne peut les aider financièrement, sous peine de péché mortel.

Par le passé, nous pensions (en nous fondant entre autres choses sur le principe de l'Epieikeia et de saint Thomas) que, malgré les graves problèmes concernant la SSPV, un catholique pouvait toutefois recevoir des sacrements de la SSPV si ces catholiques ne les approuvaient pas (bien sûr) ou ne les soutenaient en aucune façon (bien sûr). Mais maintenant, ce n'est plus une option. Il ne faut plus assister aux messes de la SSPV, même si on ne leur donne pas la quête, parce que début 2003, les prêtres de la SSPV se mirent à faire constamment des annonces avant leur messes traditionnelles (et il semblerait que ceci se produise presque chaque semaine dans toutes leurs chapelles !) affirmant que toute personne croyant les erreurs du père Feeney ne devrait pas recevoir la Sainte Communion. Ils font référence à la croyance du père Feeney, qui est l'enseignement infaillible de l'Église catholique romaine : qu'on ne peut pas être sauvé sans le sacrement du baptême.

Pape Paul III, Concile de Trente, ca. 5 sur le Sacrement de Baptême, **ex cathedra** : **Si quelqu'un dit que le [sacrement du] baptême est libre, c'est-à-dire n'est pas nécessaire pour le salut [Jean 3 :5] : qu'il soit anathème.** » [763]

Pape Eugène IV, Concile de Florence, « Exultate Deo, » 22 nov. 1439, ex cathedra : « **La première place de tous les sacrements est tenue par le saint baptême, qui est la porte de la vie spirituelle ; par lui nous devenons membres du Christ et du corps de l'Église. Et comme par le premier homme la mort est entrée en tous, si nous ne renaissions pas par l'eau et l'esprit nous ne pouvons, comme dit la Vérité, entrer dans le Royaume des cieux [Jean 3 :5].** La matière de ce sacrement est l'eau vraie et naturelle. » [764]

Donc, la SSPV annonce publiquement et notoirement à tous que s'ils croient au dogme infaillible de la foi catholique, ci-dessus, alors ils ne sont pas catholiques et ne peuvent pas recevoir

la Sainte Communion. Lorsque les prêtres font des annonces publiques qui sont hérétiques, imposant la croyance hérétique aux personnes assistant la messe, alors dans ce cas un catholique ne doit pas assister à la Messe ou recevoir la sainte Communion de la part d'un tel prêtre de la SSPV. Le faire serait une négation de la foi catholique. En recevant la communion d'un prêtre qui a fait une telle annonce, on indiquerait tacitement (en silence) qu'on est d'accord avec la position de ces prêtres hérétiques.

Ce n'est pas forcément le cas avec d'autres prêtres « traditionalistes » indépendants hérétiques qui n'ont pas fait des annonces comme celles ci-dessus, et qui tiennent leurs positions hérétiques de manière plus privées. En réalité, de nombreux prêtres indépendant « traditionalistes » hérétiques ne sont pas connus au sujet de leurs hérésies, de sorte que la communion de leur part (tant qu'on ne les soutient pas ou qu'on n'est pas d'accord avec eux) n'est pas une négation ou un compromis pour la foi. Mais la SSPV s'est placée dans une autre catégorie — la catégorie des hérétiques notoires qui imposent leurs hérésies aux personnes présentes à leurs messes — ce qui met leurs messes et leurs sacrements dans une situation d'interdit. On a publié cet avertissement contre la SSPV à l'été 2003 et ils ont fait leur réponse dans leur magazine à l'automne 2003. Leur réponse était très révélatrice et confirme exactement ce qu'on a dit à leur sujet.

La SSPV répond

La SSPV nous a répondu dans l'édition automne 2003 de leur publication. Se référant Frère Michael Dimond et moi-même en tant que « Grim Brothers » (Frères Grim) dans la page d'introduction de leur article, le père Jenkins de la SSPV écrit :

SSPV, The Roman Catholic ; Automne 2003, p. d'intro : « La controverse concerne l'enseignement de l'Église sur le "baptême de désir." **Les Frères Grim essaient de faire en sorte que les prêtres catholiques traditionnels nient la doctrine catholique qu'en dehors de l'Église il n'y a point de salut, mais aucun prêtre catholique traditionnel ne conteste la nécessité d'appartenance à l'Église pour le salut.** »

Sérieux ? Rappelez-vous de cette revendication, cher lecteur (« aucun prêtre catholique traditionnel ne conteste la nécessité d'appartenance à l'Église pour le salut »). Et rappelez-vous que j'ai souligné que, ce qui caractérise le plus la négation du dogme Hors de l'Église pas de salut, est la malhonnêteté. Rappelez-vous lorsque l'on a vu que les hérétiques, sur cette question, utilisent un double langage : un moment, ils vous disent que l'Église est nécessaire, mais c'est pour mieux le nier la minute d'après ; l'instant d'après, ils vous disent qu'il n'y a pas de salut en dehors de l'Église, et celui d'après, ils l'expliquent à tort et à travers. Alors maintenant, voyez les hérétiques au travail. Voyez comment les hérétiques de la SSPV enseignent à la page 1 de l'édition 2003 la même chose qu'ils nient dans leur page d'introduction. Aux pages 1-8 de cette même question, la SSPV ajoute un article de Francis Fenton expliquant ce qu'ils pensent être le sens réel du dogme Hors de l'Église pas de salut.

SSPV, The Roman Catholic, Article de Fenton ; Automne 2003, p. 1 : « C'est une doctrine de notre foi qu' "hors de l'Église il n'y a point de salut." **Cependant, ceci ne signifie pas**, qu'un individu soit assuré du salut éternel simplement parce qu'il est membre de l'Église catholique romaine, ou **que celui-ci ne puisse pas être sauvé parce qu'il n'est pas membre effectif du corps de l'Église.** »

Vous avez vu cela ? Hors de l'Église pas de salut « **ne signifie pas... que celui-ci ne puisse pas être sauvé parce qu'il n'est pas membre effectif du corps de l'Église.** » Mais dans la page d'introduction de cette publication, le père Jenkins nous a dit au nom de la SSPV qu'aucun prêtre traditionnel « ne conteste la nécessité d'appartenance à l'Église pour le salut » ! Ils affirment ici la même hérésie — mot pour mot — qu'ils disent pourtant rejeter dans leur page d'introduction ! Donc la déclaration de la page 1 de leur publication (**que les personnes qui ne sont pas membres de l'Église peuvent être sauvées**) prouve ainsi que leur déclaration de la page d'introduction (**que personne ne conteste la nécessité d'appartenance à l'Église pour le salut**) n'était qu'un mensonge complet ! Ceci confirme ce qu'on a toujours dit à propos de ces hérétiques malhonnêtes. Les prêtres hérétiques de la SSPV sont tellement aveuglés par la négation de cette vérité, qu'ils ne peuvent pas voir qu'ils se contredisent mots pour mots, en quelques pages, et dans le numéro où ils prétendent clarifier leur croyance comme étant en accord avec l'enseignement catholique.

Ainsi, comme je l'ai dit, il est un fait que la SSPV rejette le dogme catholique Hors de l'Église pas de salut ; et ils mentent chaque fois qu'ils disent défendre l'enseignement catholique sur la nécessité d'appartenir à l'Église pour le salut. En effet, ils croient et soutiennent obstinément que les bouddhistes, les juifs, les hindouistes, etc., peuvent être sauvés sans la foi de l'Église catholique. En réalité, le même article de l'édition 2003 parvient à nier encore et encore le dogme, de façon audacieuse.

SSPV, The Roman Catholic, Article de Fenton ; Automne 2003, p. 5 : « **Dès lors, il est certain qu'un non-catholique qui, sans faute grave de sa part, n'est pas un membre formel de l'Église au moment de la mort, ne perdra pas son âme pour cette cause-ci.** »

SSPV, The Roman Catholic, Article de Fenton ; Automne 2003, p.6 : « **Alors, est-il vrai et est-ce un article de foi que "Hors de l'Église il n'y a point de salut" ? Oui ceci est vrai. Ceci signifie-t-il qu'une personne, peu importe combien louable aurait été sa vie, sera éternellement perdue si, sans faute grave de sa part, elle n'est pas un membre réel de l'Église au moment de la mort ? Non, ça ne veut pas dire cela.** »

Là encore, ils affirment mot pour mot l'hérésie qu'ils ont prétendu rejeter dans leur page d'introduction. Il est plus approprié ici, en vue de cette horrible déclaration hérétique, de citer l'enseignement du pape Grégoire XVI dans Mirari vos, qui condamne cette horrible et répandue hérésie.

Pape Grégoire XVI, Mirari vos ; 15 août 1832 : « Nous venons maintenant à une cause, hélas ! trop féconde des maux déplorables qui affligent à présent l'Église. Nous voulons dire l'indifférentisme, ou **cette opinion funeste répandue partout par la fourbe des méchants, qu'on peut, par une profession de foi quelconque [profession de n'importe quelle religion], obtenir le salut éternel de l'âme, pourvu qu'on ait des mœurs conformes à la justice et à la probité.** Mais dans une question si claire et si évidente, il vous sera sans doute facile d'arracher du milieu des peuples confiés à vos soins une erreur si pernicieuse. L'Apôtre nous en avertit : "Il n'y a qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême" (Éph. 4 :5) ; qu'ils tremblent donc ceux qui s'imaginent que toute religion conduit par une voie facile au port de la félicité ; qu'ils réfléchissent sérieusement sur le témoignage du Sauveur lui-même : "qu'ils

sont contre le Christ dès lors qu'ils ne sont pas avec le Christ" (Luc 11 :23) ; qu'ils dissipent misérablement par là même qu'ils n'amassent point avec lui, et que **par conséquent, "ils périront éternellement, sans aucun doute, s'ils ne gardent pas la foi catholique et s'ils ne la conservent entière et sans altération."** (Symbole Athanasien). » [765]

Mais l'exemplaire d'automne 2003 n'a pas encore fini de nier ce dogme.

SSPV, The Roman Catholic, article de Fenton ; Automne 2003, p.7 : « Cependant, à la stricte interprétation littérale de cette doctrine, je dois m'opposer, car si je lis et comprends correctement les strictes interprètes, nulle part n'est-il fait mention de l'ignorance invincible, de la conscience, ou de la bonne foi de la part de ceux qui ne sont pas des membres réels ou formels de l'Église au moment de la mort. Il est inconcevable selon moi que, de tous les milliards de non-catholiques morts au cours de ces dix-neuf siècles et demi, aucun d'entre eux n'était de bonne foi sur cette question, et s'il l'était, je refuse simplement de croire que l'enfer soit leur éternel destin. »

C'est une hérésie au plus haut point contre le dogme Hors de l'Église pas de salut. Permettez-moi de résumer brièvement, par conséquent, leur numéro d'automne 2003 sur ce point :

- En réponse à notre mise en garde contre eux, la SSPV affirme dans leur page d'introduction qu'on les a mal compris et que personne ne « conteste la nécessité d'appartenance dans l'Église pour le salut ; » alors que dans la même édition de leur magazine ils font un article qui affirme explicitement, pas moins de trois fois, que les gens qui ne sont pas membres de l'Église catholique peuvent être sauvés.
- La SSPV, selon ce qui est dit à la page 5 de l'article de Fenton dans leur publication, soutient que les non-catholiques peuvent être sauvés.
- Ils trouvent que ceci est « inconcevable » et « refusent de croire » que tous ceux qui meurent non-catholiques vont en Enfer (p. 7), ce qui est exactement ce que définit infailliblement l'Église catholique.
- Ils « contestent » l'interprétation « stricte, littérale » de ce dogme (p. 7), c'est-à-dire qu'ils rejettent le dogme telle que l'a présenté la sainte Mère l'Église (Vatican I).

Pape Pie IX, Concile Vatican I, Se. 3, ch. 4, sur la foi ; 1870, **ex cathedra** : « En conséquence, le sens des dogmes sacrés qui doit être conservé à perpétuité est celui que notre Mère la sainte Église a présenté une fois pour toutes et jamais il n'est loisible de s'en écarter sous le prétexte ou au nom d'une compréhension plus poussée.

» [766]

Pour ces simples raisons, nous sommes heureux que la SSPV ait tenté de répondre à nos accusations d'hérésies contre eux car, ce faisant, ils ont prouvé que nos accusations étaient parfaitement justifiées, et ils se sont condamnés par leur propre bouche.

Pape Eugène IV, Concile de Florence, Cantate Domino ; 1441, **ex cathedra** : « **La sainte Église romaine croit fermement, professe et prêche qu'aucun de ceux qui se trouvent en dehors de l'Église catholique, non seulement païens mais encore juifs ou hérétiques et schismatiques ne peuvent devenir participants à la vie éternelle, mais iront dans le feu éternel qui a été préparé pour le**

diabole et ses anges à moins qu'avant la fin de leur vie ils ne lui aient été agrégés ; elle professe aussi que l'unité du corps de l'Église a un tel pouvoir que les sacrements de l'Église n'ont d'utilité en vue du salut que pour ceux qui demeurent en elle, pour eux seuls jeûnes, aumônes et tous les autres devoirs de la piété et exercices de la milice chrétienne enfantent les récompenses éternelles, et que **personne ne peut être sauvé, si grandes que soient ses aumônes, même s'il verse son sang pour le nom du Christ, s'il n'est pas demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique. » [767]**

L'évêque Kelly (le chef de la SSPV), qui soutient aussi que les membres de religions non-catholiques (protestants, bouddhistes, juifs, etc.) peuvent être sauvés sans la foi catholique, est tellement hérétique, en réalité, qu'il a écrit ce qui suit à quelqu'un de notre connaissance, le 25 septembre 2003.

Evêque Clarence Kelly de la SSPV, Lettre à Tim Whalen ; 25 sept. 2003 : « Contrairement à ce que beaucoup pensent, la controverse suscitée par le P. Feeney et maintenant par les Diamonds (sic) ne concerne vraiment pas le dogme hors de l'Église il n'y a pas de salut. C'est une couverture pour dissimuler ce qu'ils enseignent vraiment : **leur propre dogme qu'en dehors du baptême d'eau il n'y a pas de salut.** »

L'évêque Kelly appelle le dogme selon lequel on doit être baptisé avec de l'eau pour le salut, notre propre dogme !

Jean 3 :5-7 - « Jésus répondit : En vérité, en vérité, je te le dis, si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu... **Ne t'étonnes pas que je t'aie dit : Il faut que vous naissiez de nouveau.** »

L'évêque Kelly est à ce point hérétique qu'il est même réfuté par le Dr. Ludwig Ott, déjà cité.

Dr. Ludwig Ott, Fundamentals of Catholic Dogma, La nécessité du Baptême, p. 354 : « 1. Nécessité du baptême pour le salut — **Le Baptême par l'eau (Baptismus Fluminis), dès la promulgation de l'Évangile, est nécessaire à tous les hommes sans exception, pour le salut. (de fide).** » [768]

L'évêque Kelly est une abomination.

Pape Paul III, Concile de Trente, ca. 5 sur le Sacrement de Baptême, **ex cathedra** : **Si quelqu'un dit que le [sacrement du] baptême est libre, c'est-à-dire n'est pas nécessaire pour le salut [Jean 3 :5] : qu'il soit anathème.** » [769]

Pape Eugène IV, Concile de Florence, « Exultate Deo ; » 22 nov. 1439, **ex cathedra** : « **La première place de tous les sacrements est tenue par le saint baptême, qui est la porte de la vie spirituelle ; par lui nous devenons membres du Christ et du corps de l'Église. Et comme par le premier homme la mort est entrée en tous, si nous ne renaissions pas par l'eau et l'esprit nous ne pouvons, comme dit la Vérité, entrer dans le Royaume des cieux [Jean 3 :5]. La matière de ce sacrement est l'eau vraie et naturelle.** » [770]

Puisque les prêtres de la SSPV prêchent notoirement et imposent leur hérésie par voie d'annonces dans leurs chapelles, aucun catholique ne doit recevoir des sacrements de leur part ou assister à leurs messes (et bien sûr, personne ne peut les soutenir en aucune façon, sous peine de péché mortel).

La CMRI et autres prêtres

Malheureusement, les prêtres de la CMRI — Congregation of Mary Immaculate Queen — rejettent eux aussi le vrai sens du dogme Hors de l'Église pas de salut. Ils adhèrent aussi au Protocole hérétique 122/49 (ils en font la promotion) et soutiennent que ceux qui meurent non-catholiques peuvent être sauvés.

La CMRI a récemment publié une brochure défendant le « baptême de désir, » qui emploie des arguments qui ont tous été soigneusement réfutés dans ce livre. Ils utilisent une combinaison de textes faillibles (qui ne prouvent pas le fait), de textes mal compris (qui ne précisent pas ce qu'ils prétendent) et de textes mal traduits, pour inculquer leur fausse position. Pour ce faire, ils utilisent toujours scandaleusement l'erreur de traduction « que par » sur session 6 chapitre 4 de Trente, déjà traitée dans ce livre. Aussi, ils ne vous disent pas, dans leur pamphlet malhonnête et facilement réfutable, qu'ils croient qu'il est possible que les juifs, les musulmans, les bouddhistes, etc. soient unis à l'Église et soient sauvés.

Dans l'édition d'hiver 1992 de *The Reign of Mary* (publication de la CMRI), la CMRI a publié un article intitulé « Le Salut de ceux en dehors de l'Église. » [771] C'est mot pour mot un déni du dogme Hors de l'Église pas de salut. C'est comme si on publiait un article nommé « Le Pêché Originel qu'avait Marie. » Évidemment, l'article enseigne l'hérésie que les non-catholiques peuvent être sauvés sans la foi catholique. Et c'est leur position à ce jour.

Au cours de l'hiver 1996, *The Reign of Mary* présentait un autre article hérétique, *The Boston Snare*, par l'évêque Robert McKenna. [772] L'évêque McKenna croit que les âmes qui meurent non-catholiques peuvent être sauvées ; **il croit aussi que ce n'est pas hérétique de croire que les juifs qui rejettent le Christ peuvent être en état de grâce**, comme ce fut confirmé dans un échange de lettres que j'ai eu avec lui au printemps 2004. Ironiquement, la thèse de l'évêque McKenna dans l'article, c'est que cette « hérésie » consistant à nier le « baptême de désir et l'« ignorance invincible » était le piège que le Diable tendit à Boston, alors que la vérité est en fait exactement le contraire ! L'évêque McKenna et la CMRI (qui a publié son article hérétique, parce qu'ils y croient tout autant) soutiennent également leur version [l'« affaire de Boston »] sur le scandale de Boston. Examinons un extrait de son article.

Evêque Robert McKenna, *The Boston Snare*, imprimé dans le magazine de la CMRI, *The Reign of Mary*, vol. XXVI, n° 83 : « De fait, **la doctrine pas de salut hors de l'Église doit être comprise dans le sens de sciemment hors de l'Église...**

Mais, certains peuvent objecter, si tel est le sens du dogme en question, pourquoi le mot « sciemment » ne fait pas partie de la formule « Hors de l'Église Pas de salut » ? **Pour la simple raison que le rajout est inutile.** Comment quelqu'un pourrait-il connaître le dogme et ne pas être sciemment en dehors de l'Église ? **Le « dogme » n'est pas tant une doctrine destinée à l'instruction des catholiques, puisqu'il n'est qu'une conséquence logique de la réclamation de l'Église d'être la véritable Église, mais plutôt un avertissement solennel et matériel ou une déclaration pour le bénéfice de ceux en dehors de l'arche du salut.** » [773]

Franchement, ça doit être l'une des déclarations les plus hérétiques jamais prononcée par une personne se disant évêque catholique traditionnel. Comme on peut clairement le voir par ces propos, l'évêque McKenna (comme presque tous les prêtres modernes) rejette le vrai sens de ce dogme et soutient que les non-catholiques peuvent être sauvés sans la foi catholique. Dans

une tentative désespérée de défendre sa version hérétique du dogme Hors de l'Église pas de salut, McKenna admet devoir changer la compréhension de la formule du dogme proclamé par les papes. Il nous dit que le « vrai » sens du dogme est que seuls ceux qui sont « sciemment en dehors de l'Église ne peuvent pas être sauvés. Sérieux ? Elle était où cette qualification mentionnée dans les définitions dogmatiques sur ce sujet ? Nulle part !

Pape Innocent III, Concile Latran IV, Const. 1 ; 1215, ex cathedra : « Il y a une seule Église universelle des fidèles, en dehors de laquelle absolument personne n'est sauvé, et dans laquelle le Christ est lui-même à la fois le prêtre et le sacrifice... » [774]

Pape Boniface VIII, Unam sanctam ; 18 nov. 1302, ex cathedra : « La foi nous oblige instamment à croire et à tenir une seule sainte Église catholique et en même temps apostolique, et nous la croyons fermement et la confessons simplement, elle hors de laquelle il n'y a pas de salut ni de rémission des péchés... En conséquence nous déclarons, disons et définissons qu'il est absolument nécessaire au salut, pour toute créature humaine, d'être soumise au pontife romain. » [775]

Pape Clément V, Concile de Vienne, Décret n °30 ; 1311-1312, ex cathedra : « À la vérité, parce qu'il n'y a qu'une seule Église universelle des réguliers et des prélats séculiers et de ceux qui dépendent d'eux, exempts et non exempts, en dehors de laquelle personne n'est sauvée, et que pour tous il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême... » [776]

Pape Eugène IV, Concile de Florence, Se. 8 ; 22 nov. 1439, ex cathedra : « Quiconque veut être sauvé doit avant tout tenir la foi catholique, car si quelqu'un ne la garde pas entière et inviolée, sans nul doute il périra pour l'éternité. » [777]

Pape Eugène IV, Concile de Florence, « Cantate Domino ; » 1441, ex cathedra : « La sainte Église romaine croit fermement, professe et prêche qu'aucun de ceux qui se trouvent en dehors de l'Église catholique, non seulement païens mais encore juifs ou hérétiques et schismatiques ne peuvent devenir participants à la vie éternelle, mais iront dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges à moins qu'avant la fin de leur vie ils ne lui aient été agrégés ; elle professe aussi que l'unité du corps de l'Église a un tel pouvoir que les sacrements de l'Église n'ont d'utilité en vue du salut que pour ceux qui demeurent en elle, pour eux seuls jeûnes, aumônes et tous les autres devoirs de la piété et exercices de la milice chrétienne enfantent les récompenses éternelles, et que personne ne peut être sauvé, si grandes que soient ses aumônes, même s'il verse son sang pour le nom du Christ, s'il n'est pas demeuré dans le sein et dans l'unité de l'Église catholique. » [778]

Pape Léon X, Concile Latran V, Se 11 ; 19 déc. 1516, ex cathedra : « Il n'existe en effet qu'une seule Église universelle incluant réguliers et séculiers, prélats et sujets, exempts et non exempts, hors de laquelle personne n'est sauvé, et pour tous il n'existe qu'un seul Seigneur et une seule foi. » [779]

Pape Pie IV, Concile de Trente, « Iniunctum nobis ; » 13 nov. 1565, ex cathedra : « Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de plein gré et que je tiens sincèrement... » [780]

Pape Benoît XIV, Nuper ad nos ; 16 mars 1743, Profession de foi : « ... je crois d'une foi ferme et je professe tous et chacun des articles qui sont contenus dans le symbole de foi qu'utilise la sainte Église romaine, à savoir :... Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de plein gré et que je tiens sincèrement... » [781]

Pape Pie IX, Concile Vatican I, Se. 2 ; 1870, Profession de foi, ex cathedra : « Cette vraie foi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de plein gré et que je tiens sincèrement... » [782]

Reconnaissant que sa compréhension est contraire au propos très clairs des définitions dogmatiques sur le sujet — aucune n'ayant jamais mentionné le terme « sciemment » et lesquelles ont toutes éliminé la moindre exception — l'évêque McKenna tente d'expliquer le problème.

Evêque Robert McKenna, The Boston Snare, imprimé dans le magazine de la CMRI, The Reign of Mary, vol. XXVI, n° 83 : « Le “dogme” n'est pas tant une doctrine destinée à l'instruction des catholiques... mais plutôt un avertissement solennel et matériel ou une déclaration pour le bénéfice de ceux en dehors de l'arche du salut. » [783]

Le dogme Hors de l'Église catholique pas de salut, selon McKenna et la CMRI hérétique qui a imprimé cet article dans leur magazine (Vol. XXIV, n ° 83), n'est pas une vérité du ciel, mais un avertissement ou une admonestation écrite pour les non-catholiques ! C'est absurde : une pure hérésie.

Pape St. Pie X, Lamentable, erreurs des modernistes ; 3 juil. 1907 : « **Les dogmes que l'Église présente comme révélés ne sont pas des vérités tombées du ciel,** mais une interprétation de faits religieux que l'esprit humain s'est donnée par un laborieux effort. » — **Condamné** [784]

Les dogmes sont des vérités tombées du ciel, qui ne peuvent pas contenir d'erreurs. Ce ne sont pas des déclarations purement humaines, écrites pour mettre en garde les non-catholiques et sujettes à la correction et la qualification. Les dogmes sont des définitions in-faillibles de la vérité qui ne peuvent jamais être changés ou corrigés ; et ils n'ont pas besoin d'être changés ou corrigés, car ils ne peuvent pas contenir d'erreur. Les dogmes sont définis de telle sorte que les catholiques doivent savoir ce qu'ils doivent croire comme vrai de la révélation divine, sans aucune possibilité d'erreur. C'est exactement le contraire de ce qu'affirment McKenna et la CMRI.

Et c'est peut-être ce qui est le plus important dans l'hérésie de l'évêque McKenna et de la CMRI : les négateurs du dogme révèlent par une telle argumentation ridicule, que leur « version » de ce dogme est incompatible avec les paroles des définitions dogmatiques ; car si leur version était compatible avec les définitions dogmatiques, ils ne se verraient pas obligés de faire des déclarations hérétiques comme celles ci-dessus.

D'autres prêtres « traditionalistes » reniant le dogme

C'est un fait établi que presque tous les prêtres « traditionalistes » rejettent la vérité de ce dogme, comme l'évêque McKenna et la CMRI. Par exemple, l'évêque Donald Sanborn est considéré par

certaines comme un ardent défenseur de la foi catholique traditionnelle. Mais il attaque vigoureusement ceux qui défendent la nécessité absolue du baptême d'eau, et dit explicitement que les païens et les idolâtres peuvent être sauvés.

Evêque Donald Sanborn, *Sacerdotium V*, p. 24 : « L'idée de Vatican II sur l'Église est hérétique, car elle identifie les religions organisées de païens et d'idolâtres avec le Corps mystique du Christ. La vérité est qu'en aucune manière des **païens et des idolâtres** sont, en tant que païens et idolâtres, unis au corps mystique du Christ. **Si, par quelque mystère de la Providence et de prédestination, ils [les païens et les idolâtres] sont unis à l'âme de l'Église, et par le désir de son corps, c'est en dépit de leur paganisme et idolâtrie.** C'est dû à une ignorance invincible de leur erreur. »

L'évêque Donald Sanborn est un hérétique obstiné qui rejette le dogme que la foi catholique est nécessaire pour le salut de tous. Ses paroles ci-dessus prouvent qu'il rejette le dogme. Il indique sans ambages qu'il est possible que les païens et les idolâtres soient unis à l'Église et soient sauvés. C'est clairement une hérésie.

Pape Grégoire XVI, *Summo iugiter studio* ; 27 mai 1832 : « **Enfin, certains de ces égarés tentent de se persuader à eux-mêmes ainsi qu'à d'autres, que les hommes ne sont pas sauvés uniquement dans la religion catholique,** mais que même les hérétiques peuvent atteindre la vie éternelle. »

1 Corinthiens 6 :9 - « Ne savez-vous pas que les injustes ne posséderont pas le royaume de Dieu ? Ne vous abusez point : ni les fornicateurs, **ni les idolâtres**, ni les adultères, ni les efféminés, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les rapaces, ne posséderont le royaume de Dieu. »

Sanborn a même informé un de nos amis (qu'il a chassé de sa chapelle parce que celui-ci croit en la nécessité du baptême d'eau) qu'il (Sanborn) estime qu'un juif qui déteste le Christ pouvait être sauvé tout en haïssant le Christ. Le collègue de Sanborn, le père Anthony Cekada — précédemment mentionné dans ce livre — croit la même chose : il dit lui aussi que le dogme catholique sur le salut n'exclut pas l'idée que les « individus » non-catholiques soient sauvés, mais exclut seulement l'idée que leurs sectes sont des moyens de salut (déclaration de clôture d'un débat dans *The Remnant* ; 31 mars 2002). Ceci est bien sûr un rejet hérétique du dogme, car les définitions sur le salut déclarent exactement le contraire : elles déclarent que tout individu qui meurt non-catholique est perdu. Les définitions ne disent pas seulement que leurs religions non-catholiques ne sont pas des moyens de salut.

Autre exemple d'un prêtre hérétique « traditionaliste » : le père hérétique Kevin Vaillancourt.

P. Kevin Vaillancourt, *I baptize with water*, p. 18, citant le père Tanquary, avec approbation : « Une nécessité de moyens, cependant, n'est pas nécessité absolue, mais hypothétique. Par exemple, en certaines circonstances particulières, dans le cas de l'ignorance invincible ou d'incapacité, l'appartenance réelle à l'Église peut être compensée par le désir de cette adhésion. Il n'est pas nécessaire que ce soit explicitement présent ; ce peut être inclus dans une volonté et une attente de remplir la volonté de Dieu. **De cette façon, ceux qui sont en dehors de l'Église catholique peuvent atteindre le salut.** » (Catholic Research Institute)

C'est mot pour mot un déni du dogme, venant de quelqu'un qui se prétend un fervent prêtre catholique traditionnel pré-Vatican II...

P. Kevin Vaillancourt, *I baptize with water*, p. 17 : « **Existent-ils des païens de "bonne foi" ?** Est-il possible pour les communistes de Chine ou les fidèles du Bouddhisme et du Mahométisme du Moyen et Extrême-Orient de soit n'avoir jamais entendu parler de l'Évangile, ou soit d'avoir eu l'Évangile présentée sous une lumière trompeuse ?... Se peut-il que le communiste chinois, **ou le bouddhiste indien ou le musulman pakistanais soient inclus** dans une telle considération [d'ignorance invincible] ? Seul Dieu le sait, et ce n'est pas à moi de décider pour Lui. Ici, **j'écris simplement pour faire respecter le principe dogmatique de la possibilité de tels cas aujourd'hui, sans admettre que tous, ou même un nombre important de ceux qui** sont dans de telles circonstances atteindront le salut à travers la justification. »

Ceci est une grave hérésie. D'abord, le père Vaillancourt cite en l'approuvant une personne qui nie mot pour mot le dogme ; et ensuite il écrit pour maintenir l'hérésie que les musulmans et les bouddhistes peuvent être sauvés sans la foi catholique. C'est un négateur et un ennemi du dogme catholique. Je pourrais donner de nombreux exemples d'hérésies similaires venant d'autres prêtres « traditionalistes, » mais tous essaient de cacher ou de justifier leur hérésie par le « baptême de désir. »

J'ai parlé à des prêtres et des religieuses de la CMRI qui m'ont dit croire que les membres de religions non-catholiques, y compris les juifs, peuvent être sauvés. Ainsi, il est ironique que les prêtres de la CMRI ne croient pas au baptême de désir, car ils ne croient pas qu'on doit désirer le baptême pour être sauvé. C'est un fait démontrable — facilement confirmé quand on interroge simplement l'un de leurs prêtres — que les prêtres de la CMRI adhèrent au Protocole hérétique 122/49 et croient que l'ignorance invincible peut sauver des membres de fausses religions non-catholiques et des personnes qui ne croient pas en Jésus-Christ. Ils sont malheureusement complètement hérétiques. De nos jours, cette hérésie est crue par presque tous les prêtres.

